La coopération belgo-zaïroise 1960-1985

Jacques Brassinne

Introduction	3
 De l'indépendance à la prise de pouvoir du général Mobutu (30 juin 1960 - 25 novembre 1965) 	4
2. De novembre 1965 à la crise de 1967	16
 La normalisation des relations et le redémarrage de l'aide technique (1968 - 2 décembre 1970) 	24
4. "Les heurts et malheurs belgo-zaīrois" (1971-1981)	33
5. La stabilisation des relations (1981-1985)	48
Conclusions	66
Annexes	70

Introduction

La coopération bilatérale entre la Belgique et le Congo, puis le Zaïre, s'inscrit dans l'évolution des relations entre les deux Etats et des événements politiques qui ont marqué l'histoire de chacun d'eux.

La présence de l'aide belge au Congo puis au Zaïre - appelée d'abord assistance technique et ensuite coopération au développement - s'est pratiquement maintenue à travers toutes les vicissitudes qu'ont connues les relations belgo-zaïroises au cours des vingt-cinq dernières années. Au moment des difficultés les plus grandes, en ce compris lors de la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays, des agents belges sont restés sur place. De 1960 à 1985, le nombre d'assistants techniques ou de coopérants a diminué de moitié, des raisons d'économies budgétaires mais également une réorientation de l'aide vers la réalisation de projets intégrés ont motivé cette réduction. Cette forme d'intervention se caractérise par un apport d'experts et de techniciens, l'octroi de bourses d'études et de stage ainsi que la fourniture d'équipements et de matériel.

Bien que les gouvernements belges successifs aient nié que l'aide soit liée aux relations politiques entre les deux pays, la coopération en a pourtant subi les aléas. Sa principale caractéristique fut cependant sa permanence à laquelle viendra s'ajouter, au cours des années ultérieures, la volonté d'en accroître l'efficacité (1).

(1) Pour la période de juillet 1960 à juin 1968, voir Jacques Brassinne, "L'assistance technique beige au Congo, juillet 1960 - juin 1968", Chronique de politique étrangère, volume XXI, n° 3-4, IRI; pour les années 1968 à 1970, voir Jacques Brassinne, "La coopération technique entre la Beigique et le Congo, 1968-1970", Courrier Hebdomadaire du CRISP n° 531 du 17 septembre 1971 et n° 532 du 24 septembre 1971.

1. De l'indépendance à la prise de pouvoir du général Mobutu

(30 juin 1960 - 25 novembre 1965)

L'HERITAGE DE LA PERIODE COLONIALE

A la veille de l'indépendance du Congo, la notion d'assistance technique est peu précise. Elle n'a été l'objet d'aucune analyse ni débat au cours des travaux de la "Table Ronde politique" de janvier-février 1960. A l'époque, on a considéré comme allant de soi qu'après l'indépendance, les fonctionnaires, les magistrats et les officiers belges resteraient au service du Congo pendant une période indéterminée (2). Au 31 décembre 1959, ceux-ci étaient au nombre de 10.024 dont 1.590 agents dans les services de la territoriale, 1.285 professeurs dans l'enseignement, 1.034 docteurs et infirmières dans le secteur médical et 985 officiers et sous-officiers à la Force publique (3). Les agents des Travaux publics étaient au nombre de 579, et les parquets et tribunaux comptaient 370 magistrats et agents.

La mutinerie de la Force publique qui débuta en juillet 1960 à Léopoldville et à Thysville, pour se poursuivre à Luluabourg et au Katanga, allait modifier profondément les relations entre la Belgique et le Congo et affecter les principes de l'assistance technique. Les événements et l'insécurité qui en résulta, provoquèrent le retour de fonctionnaires en Belgique, facilité par les promesses de réintégration dans l'administration belge, sauf à l'égard de ceux qui opéraient au Katanga au moment de sa sécession. L'octroi du bénéfice de cette réintégration allait affecter gravement en quelques jours l'appareil administratif congolais.

⁽²⁾ Résolutions de la Conférence de la Table ronde politique, 20 février 1960, IRRT, C.P.E. 1960 n° 4-6, document 12.

⁽³⁾ L'administration d'Afrique comptait 6.595 agents en 1952 et 9.940 en 1958.

La rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Congo intervint le 13 juillet 1960. A cette époque, un courant favorable à une éventuelle reconnaissance d'un Katanga indépendant ne pouvait évidemment pas améliorer les relations entre Bruxelles et Léopoldville. L'ensemble de ces éléments devait compromettre gravement la mise en place de l'assistance technique belge qui, à l'époque, était de pure substitution : tous les agents du régime colonial, selon les prévisions, devaient rester en place dans leurs fonctions antérieures.

Deux semaines après son accès à l'indépendance, l'Etat congolais se trouvait donc privé de deux instruments primordiaux pour sa viabilité et sa stabilité : l'armée et l'administration (4).

Le départ d'une grande partie des fonctionnaires et des cadres de la Force publique des provinces non-sécessionnistes du Congo fut provoqué, d'une part par une africanisation rapide de l'administration et de l'Armée nationale congolaise et, d'autre part, par une intervention des Nations-Unies aux niveaux tant administratif que militaire (Organisation des Nations-Unies au Congo - O.N.U.C. -). En fait, le facteur décisif résidait dans le changement fondamental des relations entre les deux pays.

En septembre 1960, le colonel Mobutu décida de neutraliser le Président de la République Joseph Kasavubu et son Premier ministre Patrice Lumumba et il procéda à l'installation du Collège des commissaires généraux dont la présidence fut assumée par Justin Bomboko. Ce Collège devait, selon lui, exercer toutes les prérogatives gouvernementales, sur la partie du territoire où il pouvait exercer son influence.

L'aide accordée par la Belgique au Katanga et celle qui fut promise au Sud Kasaï contribuèrent à rendre suspecte, dans l'opinion internationale, l'assistance que la Belgique fournissait encore au Collège des commissaires. L'Assemblée générale des Nations-Unies adopta, le 20 septembre, une résolution dans laquelle elle souhaitait qu'il soit mis fin à l'aide belge au Congo. Les autorités de Léopoldville de l'époque ne s'y soumirent pas, estimant qu'ils avaient le droit de faire appel aux techniciens de leur choix. De plus, ils refusèrent à l'O.N.U.C. le droit de contrôler l'assistance bilatérale accordée à la République du Congo.

(4) J. Gérard-Libois et B. Verhaegen, Congo 1960, Ed. du CRISP, 1961.

La situation de l'assistance technique à fin décembre 1960

Au 31 décembre 1960, 2.117 agents sont à la disposition des autorités congolaises dont 1.138 au Katanga (5), 609 dans la province de Léopoldville, le reste se répartissant entre la Province orientale, l'Equateur, le Kivu et le Kasaï. Un grand nombre d'entre eux étaient dans le service de la territoriale ou dans l'enseignement mais au Katanga, voire à Léopoldville, des agents belges jouaient un rôle essentiel, en politique, en sûreté et en encadrement des leaders.

A partir de 1958, un nombre limité de bourses d'études et de perfectionnement furent octroyées à des étudiants universitaires congolais (6).

Devant la carence des cadres congolais et tenant compte de la situation politique, en septembre 1960, 250 Congolais bénéficièrent d'une bourse d'études; ce nombre devait dépasser 400 pour l'année académique 1960-1961. A ces boursiers, il faut ajouter ceux qui sont déjà en Belgique.

Malgré les événements intervenus et pour des motivations diverses, la Belgique continua à manifester un grand intérêt pour deux institutions datant d'avant 1960 : d'une part l'Université de Lovanium, catholique, créée en 1954 à Léopold-ville et l'Université officielle du Congo ouverte en 1956 à Elisabethville, dont certains dirigeants furent impliqués dans la sécession. Deux types d'aide furent octroyés à ces institutions : la mise à disposition de professeurs (7) et une intervention financière dans les frais de fonctionnement.

De plus, l'assistance technique participa à des institutions récemment créées (spécialement l'Ecole nationale de Droit et d'Administration).

A la fin de 1959, la Belgique prit l'initiative de créer un fonds spécial d'assistance au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, doté d'un crédit de 2,7 milliards de francs. Ce fonds devait servir à financer:

- L'assistance administrative par la prise en charge des traitements des fonctionnaires servant au Congo;

⁽⁵⁾ En 1959, le Katanga comptait 1.521 agents et la province de Léopoidville 2.994.

⁽⁶⁾ Arrêté royal du 30 octobre 1958, Moniteur beige du 23 novembre 1958.

⁽⁷⁾ A ces derniers, il faut ajouter des Belges recrutés sur place qui collaborèrent à cet enseignement.

- l'assistance culturelle et intellectuelle visant les deux universités et le programme de bourses d'études et de stage;
- l'assistance scientifique pour les dépenses de l'Institut national pour l'étude agronomique au Congo (INEAC) et l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC);
- l'assistance médicale et sociale assumant les frais d'une série d'institutions à caractère public consacrés à l'amélioration de l'hygiène et de la santé publique (le Fonds Reine Elisabeth pour l'assistance médicale, l'Institut de médecine tropicale).

L'ensemble de ces interventions en faveur du Congo indépendant s'éleva de juillet à décembre 1960 à FB 1,3 milliard. Antérieurement, une intervention belge en faveur du Trésor du Congo Belge pour le premier semestre s'était élevée à 1.566 millions de francs (8).

LA PREMIERE TENTATIVE DE STRUCTURATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Avec l'installation, le 16 janvier 1961, d'une mission belge à Léopoldville, fut entamé le processus de reprise des relations diplomatiques. Commencé sous les Commissaires généraux, la procédure allait se concrétiser sous le gouvernement Iléo (du 9 février 1961 au 2 août 1961). Ce changement fut accéléré avec l'arrivée au pouvoir en Belgique du gouvernement social chrétien-socialiste dirigé par le Premier ministre Théo Lefèvre; Paul-Henri Spaak en était le Vice-premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. Sous ce gouvernement, un ministre, M. Brasseur, eut dans ses attributions le commerce extérieur et l'assistance technique. Sous le gouvernement précédent, le comte Harold d'Aspremont-Lynden, ministre des Affaires africaines, qui fut chef de la mission technique belge au Katanga au début de la sécession, déterminait la politique à l'égard du Congo, en collaboration avec le minis-

(8) Le montant total pour 1960 fut de l'ordre de 2,9 milliards de francs auxquels il convient d'ajouter, du point de vue de l'Etat belge, les charges résultant de la réintégration du personnel d'Afrique ainsi que les frais de rapatriement et d'autres formes d'aide dispensées par l'Etat aux personnes réfugiées à la suite des événements pour un montant de FB 2 milliards; les dépenses totales pour 1960 se chiffraient donc à 4.894.208.000 francs.

tre des Affaires étrangères. Le Ministère des Affaires africaines fut supprimé et ses compétences furent réparties entre les départements des Affaires étrangères et des Finances.

La proposition d'une politique de coopération ainsi que la structure de l'organisation administrative nécessaires à sa mise en oeuvre fut confiée au professeur Jef Van Bilsen. Le schéma suivant fut retenu : la politique de coopération devait être définie par un Comité ministériel restreint placé sous la présidence du Premier ministre et la gestion administrative devait être confiée à l'Office de la Coopération au Développement "O.C.D." (9).

L'arrivée au pouvoir, le 12 août 1961, de Cyrille Adoula, réconciliant très provisoirement les "modérés" et les "lumumbistes" de Stanleyville, du Kivu et du Katanga, allait conduire à la reprise des relations diplomatiques qui intervint officiellement le 27 décembre 1961. L'année 1962 doit être considérée comme une année de transition pendant laquelle les structures de la coopération vont être mises en place en Belgique et au Congo.

L'organisation de la coopération au développement en Belgique

Le 15 janvier 1962, l'arrêté royal relatif à l'organisation de la coopération avec les pays en voie de développement institua un Comité ministériel de la coopération au développement (10), un Conseil consultatif et un Office de la coopération au développement "O.C.D." (11). Le Comité ministériel était chargé d'établir la politique et de coordonner toutes les activités des départements intéressés. La seconde institution avait une mission consultative tandis que l'Office était chargé de gérer le personnel, d'accueillir les boursiers et de réaliser des projets.

Il semblait urgent de prendre des mesures. Selon J.K. dans La Libre Belgique du 15 février 1962 : "En 1960, la Belgique s'était forcée de renvoyer au Congo n'importe qui, n'importe où, pour faire n'importe quoi. Depuis, on s'est aperçu qu'en ce qui concerne l'efficacité de l'assistance, cette méthode était bien mauvaise...".

⁽⁹⁾ L'OCD participa en février 1964 à la première rencontre du Comité d'aide au développement CAD de l'OCDE, à Washington. Voir "Le destin d'une décision : la création de l'Office de la coopération au développement", Courrier Hebdomadaire du CRISP n° 335 du 23 septembre 1966.

⁽¹⁰⁾ Les attributions de ce comité furent reprises par le comité ministériel de la politique extérieure, créé par l'arrêté royal du 13 décembre 1967.
(11) Moniteur belge du 18 janvier 1962.

Le ministre M. Brasseur décida de revoir la situation de tous les agents ainsi que l'opportunité de leur maintien après la fin de leur terme. Des critères d'appréciation furent définis: ceux-ci stipulaient que les fonctions d'exécution devaient être assumées par des cadres subalternes de l'administration congolaise et qu'un certain nombre d'activités ne pourraient plus être remplies par des Belges relevant de ministres ou d'autorités congolaises, à savoir : la police, l'administration pénitentiaire et la sûreté. Ces fonctions avaient été exercées par des Belges étant donné les circonstances, à la demande expresse de diverses autorités congolaises, surtout à Léopoldville et au Katanga. De plus, un effort de rationalisation devait être entrepris dans les secteurs de l'enseignement et de l'assistance médicale. Le nombre total de techniciens devrait descendre en dessous des 2.000 agents, chiffre retenu pour le budget de l'assistance technique pour 1962 (12).

Au cours de 1962, des agents démissionnèrent pour plusieurs raisons : une situation familiale difficile due à l'insécurité, l'incertitude de la carrière, les conditions de travail difficiles, le manque de responsabilité réel et la stérilité des efforts consentis. La démoralisation des agents était très grande, ceux-ci ayant le sentiment d'être laissés à eux-mêmes.

A partir de 1963, le gouvernement Adoula se fixa comme objectif le rétablissement de bonnes relations avec la Belgique. C'est au cours d'une visite du Premier ministre congolais en Belgique que l'on tendit à une solution au problème du contentieux belgo-congolais. Bruxelles et Léopoldville devaient aussi rechercher de nouvelles bases pour l'assistance technique belgo-congolaise.

L'assistance technique belge sous le gouvernement Adoula (du 2 août 1961 à juillet 1964)

A la suite du voyage du Premier ministre Cyrille Adoula, une Commission mixte fut créée à Léopoldville ayant pour objet d'élaborer un projet de convention de coopération technique entre les deux pays. L'objectif était d'étudier une utilisation optimale des 2.000 techniciens belges affectés aux cinq secteurs de coopération, à savoir : la santé publique, l'enseignement, l'agriculture, la magistrature et le secteur administratif (dans le tableau : affaires intérieures, justice, finances et fonctions diverses). La rationalisation de ces secteurs allait s'effectuer avec bien des difficultés.

(12) Fin 1962, l'assistance technique comptait en fait 2.209 agents.

La Commission mixte avait proposé des mesures visant à limiter trois secteurs à 1.400 agents. Des décisions avaient été prises en ce qui concerne l'enseignement (1.200 agents), la santé publique (160 agents) et la magistrature (40 agents). Il restait donc à étudier le secteur administratif qui regroupait 600 agents et pour lesquels des suggestions devaient être faites ultérieurement.

A la suite du renforcement du programme médical, de la "magistrature" ainsi qu'à l'encontre de ce qui précède de l'enseignement secondaire et universitaire, le chiffre exact sera, à la fin 1963, de 2.308 agents (13). Le renforcement des trois secteurs cités s'est donc effectué au détriment des "affaires intérieures".

Un accord réglant l'assistance en personnel fut signé à Léopoldville le 8 janvier 1964. Il définissait la situation du personnel et les responsabilités des gouvernements belges et congolais à l'égard de ce dernier. Le principe de la mise à disposition du Congo de techniciens belges était acquis.

Le gouvernement Tshombe (du 10 juillet 1964 au 13 octobre 1965)

A peine le gouvernement Adoula avait-il réunifié le pays, au début 1964, après la longue sécession du Katanga, qu'une nouvelle insurrection menée par Pierre Mulele, à partir du Kwilu, gagna rapidement une grande partie du pays. Cette situation permit à Moïse Tshombe de reprendre le pouvoir à Léopoldville (14). L'opération militaire vers et sur Stanley-ville (15) allait renforcer pour un moment les relations entre Bruxelles et Léopoldville. Bien que personnellement peu favorable au régime de Moïse Tshombe, le ministre des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, allait accorder une importante assistance technique, civile et militaire au Congo.

Les événements congolais conduisirent alors à envisager une profonde réforme de l'assistance technique. Un des problèmes posés fut de réorganiser l'administration et l'économie congolaise dans les régions ayant subi les effets de la rébellion. Ainsi furent créées des équipes administratives dans lesquelles la notion de conseiller faisait peu à peu place à la notion d'exécutant.

⁽¹³⁾ En ce compris l'enseignement à programme belge.

⁽¹⁴⁾ J. Gérard-Libois et J. Van Lierde, Congo 1964, Ed. du CRISP et Princeton University Press, 1965.

^{(15) &}quot;Le conditionnement politique de l'opération Dragon Rouge (Stanleyville, novembre 1964)", Courrier Hebdomadaire du CRISP n° 264 du 4 décembre 1964.

En mars 1965, une commission, placée sous la direction de J. Cordy, fut constituée à Léopoldville pour coordonner l'assistance belge et exercer une tâche d'autorité sur les experts et techniciens mis à la disposition du Congo (16).

Le ministre M. Brasseur déclara, en Commission du Sénat que "la Belgique n'envisageait pas d'interrompre, comme certains le proposaient, l'aide au Congo", mais il précisa que la coopération allait élargir son champ d'action en Afrique à d'autres pays que le Congo, le Rwanda et le Burundi et que, de plus, les efforts de la Belgique ne seraient plus centrés uniquement sur ce continent (17).

Pierre Harmel, premier ministre de juillet 1965 à mars 1966, proposa d'augmenter le nombre de projets susceptibles d'accroître le revenu national des populations du Tiers-monde. Deux objectifs furent mis en avant : la valorisation des efforts belges déjà fournis et l'engagement de moyens dans de nouvelles voies. A côté d'un ministre-secrétaire d'Etat à la Coopération au développement et au commerce extérieur, E. Adam, Jef Van Bilsen fut nommé Commissaire du Roi à la coopération au développement.

A Bruxelles, l'étude d'un nouveau statut du personnel de la coopération fut entreprise afin d'organiser la carrière des coopérants. La mission de coordination à Léopoldville allait développer son action. Diverses missions associant les secteurs privé et public furent organisées, pour l'Otraco, les télécommunications et la Regideso.

L'assistance en personnel

En 1965, l'ensemble des effectifs allait augmenter d'une trentaine d'agents destinés aux équipes administratives créées en 1964 et affectés aux régions ayant subi les effets de la rébellion.

De cette époque datait le premier effort de rationalisation dans le domaine de l'enseignement. Il portait principalement sur le regroupement des professeurs belges en équipes cohérentes et encadrées. L'enseignement normal bénéficia d'une priorité dans la perspective de former des cadres congolais.

⁽¹⁶⁾ Depuis la reprise des relations diplomatiques, il existait une section de coopération au sein de l'Ambassade de Belgique. A cette époque, la responsabilité en fut assumée par Jan Hollants-Van Loocke, actuellement ambassadeur à Pékin.

⁽¹⁷⁾ Rapport fait au nom de la Commission de l'assistance technique par M. Scockaert, Sénat, session 1964-1965, 13 février 1965.

Au cours de la période 1960-1965, l'aide à la magistrature a sensiblement diminué; le service territorial (affaires intérieures dans le tableau) est passé de 520 unités à 165. Est également en diminution le nombre d'agents occupés dans les secteurs des finances, des affaires économiques et sociales, de l'agriculture, des travaux publics, des communications et de la santé publique. Seul l'enseignement est en progression constante puisqu'il passe de 822 professeurs en 1961 à 1.323 agents, universités et instituts pédagogiques compris.

Sur base de l'arrêté royal du 24 septembre 1964 organisant le volontariat, 90 volontaires étaient présents au Congo à la fin de 1965. A ce chiffre, il faut ajouter 1.067 miliciens exemptés du service militaire à des fins de coopération, parmi lesquels se trouvaient des enseignants (643), des ingénieurs (127), des missionnaires (125) et des médecins (58).

TABLEAU 1: EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 1960 A 1965 (au 31 décembre)

Secteurs	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Mission de coopération				2	2	
Fonctions diverses		9	27	13	5	5
Justice		129	93	69	71	75
Affaires intérieures		520	211	110	113	165
Finances		69	64	50	33	32
Affaires économ• et sociales		86	129	82	70	57
Agriculture		160	9 5	80	64	64
Travaux publics		213	137	67	61	56
Communications		115	115	77	62	68
Santé publique		244	188	198	190	193
Education nationale Instituts relevant		822	1.082	1.200	1.200	1.174
de l'éducation nationale		-	-	19	15	17
Universités du Congo		-	68	113	121	1 32
Total		2.367	2.209	2.080	2.007	2.040
Enseignement à programme belge			-	228	225	272
Total général	2.117	2.367	2.209	2.308	2.232	2.312

Les bourses d'études et de stage

En 1965, les efforts furent non seulement orientés vers l'octroi de bourses d'études et de stage, mais également vers la formation sur place de ressortissants congolais. Dès 1963, la procédure relative à l'octroi des bourses se précisait : le gouvernement congolais présentait, par l'intermédiaire de l'ambasade de Léopoldville, un certain nombre de candidats. En collaboration avec cette ambassade et le Ministère de l'Education nationale congolais, une épreuve de sélection était organisée. Grâce à cette procédure, on constata un pourcentage élevé de réussites, au niveau des études universitaires et post-secondaires.

Le programme réalisé en 1965 fut proche des prévisions : 973 bourses d'études et 204 bourses de stage furent octroyées. Cela portait à plus de 400 le nombre de boursiers ayant terminé leurs études en Belgique de 1960 à 1965.

TABLEAU 2 :

LES BOURSIERS CONGOLAIS O.C.D. PRESENTS EN BELGIQUE
DE 1960 à 1965

1960	1961	1962	1963	1964	1 965
-	-	1	2	32	27
162	241	329	413	397	413
54	224	192	165	153	121
162	291	338	367	380	382
-	-	23	24	29	30
378	756	883	971	991	973
1960	1961	1962	1963	1964	1 965
357	376	359	294	277	204
	- 162 54 162 - 378	162 241 54 224 162 291 378 756	1 162 241 329 54 224 192 162 291 338 23 378 756 883	1 2 162 241 329 413 54 224 192 165 162 291 338 367 23 24 378 756 883 971 1960 1961 1962 1963	1 2 32 162 241 329 413 397 54 224 192 165 153 162 291 338 367 380 23 24 29 378 756 883 971 991 1960 1961 1962 1963 1964

Il s'agit uniquement des boursiers congolais à charge du gouvernement belge.

Les projets à fin 1965

Il s'agit moins de projets dans le sens que ce terme a pris par la suite que d'une série d'actions spécifiques touchant au développement technique, économique ou social du Congo. Certaines de ces interventions ont fait l'objet d'accords particuliers conclus entre les deux pays.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur étaient concernées deux institutions universitaires créées avant 1960. Dans le domaine médical, un protocole de coopération, signé le 6 février 1963, permit de multiples interventions dont une subvention importante au Fonds médical tropical "FOMETRO". Cette Asbl, constituée à l'initiative du gouvernement belge en 1961, fut le principal agent de coopération en cette matière. D'autres institutions telles que la Fondation médicale de l'Université de Louvain au Congo "FOMULAC", le Centre médical scientifique de l'Université de Bruxelles au Congo "CEMUBAC" et la Fondation de l'Université de Liège pour la recherche scientifique en Afrique centrale "FULREAC" reçurent également des subsides annuels. Dans le domaine de la recherche agronomique et du développement communautaire, la Belgique continua à soutenir l'Institut national pour l'étude agronomique au Congo "INEAC" ainsi que d'autres institutions telles que l'International Bouworde et le Fonds du bien-être indigène "FOBEI". Le 7 juillet 1964 fut créée une Asbl dénommée Association internationale de développement rural Outre-Mer "AIDR" qui allait reprendre certaines activités exercées antérieurement par le Fonds du bien-être indigène et réaliser des projets pour le compte de l'Etat belge.

Une première action en faveur de l'Office de transports congolais "OTRACO" fut entreprise avec la SNCB et des intérêts privés belges, en vue de remettre en état des locomotives, le matériel de manutention des gares et des ports de Léopoldville et de Matadi ainsi que des bateaux. En matière de télécommunications, de liaisons télégraphiques et téléphoniques, une action ponctuelle fut réalisée : des équipements ont été donnés au Zaïre pour répondre au trafic croissant des télécommunications entre Léopoldville et l'Europe, via Bruxelles.

Ces diverses interventions ne pouvaient donc être considérées comme de réels projets mais comme des activités ponctuelles destinées à répondre à un besoin urgent de certains parastataux congolais.

L'impact financier de l'assistance technique

Au cours de la période 1961-1965, le coût des dépenses réelles pour l'assistance technique a évolué comme suit (18):

1961 : 3.935.000.000 F.B. 1962 : 3.015.000.000 F.B. 1963 : 3.225.000.000 F.B. 1964 : 3.307.550.000 F.B. 1965 : 3.855.000.000 F.B.

* *

A la suite d'un différend profond existant entre le Président J. Kasavubu et son Premier ministre M. Tshombe, ce dernier fut révoqué le 13 octobre 1965. Très rapidement, la situation allait se dégrader à Léopoldville et la découverte d'un soidisant complot allait envenimer les relations entre la Belgique et le Congo.

Le 25 novembre à 5 H 30 du matin, une proclamation du Haut commandement de l'Armée nationale congolaise faisait savoir que le Président de la République, J. Kasavubu, était destitué et que le lieutenant général Joseph-Désiré Mobutu assumerait les prérogatives constitutionnelles du Chef de l'Etat.

Dès l'avènement du nouveau gouvernement congolais, une demande d'élargissement du programme d'assistance technique en personnel fut introduite auprès des autorités belges.

(18) Rapports du Comité d'aide au développement CAD de l'OCDE.

2. De novembre 1965 à la crise de 1967

LA DETERIORATION DES RELATIONS BELGOCONGOLAISES

Après la prise de pouvoir par le général Mobutu, le 25 novembre 1965, les relations entre les deux pays étaient bonnes (19). Rien ne laissait prévoir que ces dernières allaient se détériorer très rapidement, à la suite de l'annonce à Léopold-ville de la découverte d'un complot dans lequel diverses personnalités congolaises et plusieurs ambassades, dont notamment l'Ambassade de Belgique, furent mises en cause.

La mutinerie des gendarmes katangais à Kisangani, la nationalisation de l'Union minière du Haut-Katanga "UMHK" (20), ainsi que les problèmes aéronautiques devaient avoir des répercussions directes sur la coopération belgo-congolaise. Ces litiges allaient entretenir un climat défavorable tout au long de l'année 1966 et se poursuivre en 1967.

La situation devait s'envenimer lorsque le Congo remit en question les accords relatifs au contentieux belgo-congolais

(19) Le général Mobutu avait déclaré, dès son accession au pouvoir, que la "présence de nombreux belges dans l'administration et dans l'armée était indispensable". De son côté, la Belgique était prête à fournir l'aide demandée. Le général Mobutu demanda officieusement au comte de Kerchove de Denterghem, ambassadeur de Belgique à Léopoldville, le départ de trois belges René Grosjean, Georges Vilain XIV et Jacques Brassinne. Ceux-ci était considérés comme trop proches de l'ancien Premier ministre M. Tshombe.

(20) Voir "L'affaire de l'Union minière du Haut Katanga", Courrier Hebdomadaire du CRISP n° 350 du 27 janvier 1967.

signés en février 1965 par Moïse Tshombe et que de sérieuses difficultés intervinrent entre la Sabena et Air-Congo. Les autorités de Léopoldville prirent des décisions unilatérales qui furent considérées comme inacceptables par Bruxelles.

A l'issue du Conseil des ministres du 31 août 1966, le ministre P. Harmel déclara que "Le gouvernement belge avait la volonté de ne pas dramatiser la crise; il dissocia le maintien d'une assistance technique et la solution des problèmes politiques et financiers". Le niveau financier de la coopération en 1967 devait être maintenu à celui de 1966 après déduction des charges nouvelles imposées au Trésor belge, à la suite des mesures prises unilatéralement par le Congo.

Les difficultés politiques rencontrées amenèrent un double mouvement dans l'opinion publique belge, en faveur d'une part d'un désengagement, ce qui signifiait la réduction de l'aide au Congo, et d'autre part d'une diversification de cette aide au bénéfice d'autres pays du Tiers-monde. De son côté, le général Mobutu insista sur le caractère non politique que devait revêtir la coopération technique.

En juin 1967, la mutinerie des mercenaires de l'Armée nationale congolaise créa un climat d'extrême tension entre la Belgique et le Congo. Les désordres de Kisangani eurent de graves répercussions sur la sécurité des Belges. Cette crise affecta profondément les relations entre les deux Etats et le Premier ministre P. Vanden Boeynants, en juillet 1967, posa la question : "Le gouvernement congolais désire-t-il voir maintenir la coopération technique belge ?".

N'ayant pas obtenu de réponse, le gouvernement belge décida, le 28 juillet 1967, de mettre fin à son assistance technique dans le domaine de la Force aérienne, de réduire l'assistance technique militaire aux tâches de formation et de mettre un terme au programme dans le domaine judiciaire. Pour des raisons de sécurité, il décida de suspendre les départs de tous les agents et de ne plus effectuer de recrutement. Il fut décidé également de regrouper les agents belges qui se trouvaient dans des endroits isolés à l'intérieur du Congo et que les équipes administratives n'avaient plus leur place dans le contexte politique du Congo.

Le 11 août, la radio congolaise reprit sa campagne anti-belge et le 14 août 1967 l'Ambassade de Belgique fut envahie et mise à sac. Les démarches en vue d'obtenir des garanties de sécurité n'ayant pas abouti et la répétition de sévices graves amenèrent le gouvernement belge à reconsidérer et à redéfinir ses relations avec Kinshasa.

Dès que la position du gouvernement belge fut connue, le Président Mobutu déclara que "les congolais étaient prêts, s'il le fallait, à se replier sur eux-mêmes, car, ajoutait-il, l'assistance technique ne doit pas devenir une arme de chanta-de".

Parvenue au bord de la rupture, la situation allait cependant se détendre progressivement. Des assurances ayant été données par le gouvernement du Congo, quant à la sécurité des ressortissants belges, le 27 octobre 1967, Bruxelles décida le retrait d'un certain nombre d'enseignants à Kinshasa et à Lubumbashi. Pour les autres secteurs, il fut décidé de poursuivre les actions "pour autant qu'elles puissent être négociées et organisées dans le cadre de projets précis, adaptés aux circonstances". Cet assouplissement de la position du gouvernement belge allait entraîner une détente progressive dans les relations belgo-congolaises.

LA REDUCTION ET
LA REORIENTATION
DES ACTIVITES DE
COOPERATION
TECHNIQUE

Le nouveau gouvernement Vanden Boeynants déclara, le 23 mars 1966, qu'il poursuivrait la politique du gouvernement précédent en matière d'assistance technique. La coopération au développement fut confiée à Pierre Harmel, également ministre des Affaires étrangères.

En mai 1966, le Premier ministre, le général L. Mulamba, confirma l'accord sur la création à Léopoldville d'une mission d'assistance technique de statut belge qui serait distincte de l'Ambassade. Elle aurait autorité sur le personnel belge mis à la disposition du Congo.

Sous la pression des événements, la conception de la coopération évolua sensiblement au cours de 1966. En effet, jusqu'alors elle s'était traduite par la mise à disposition du Congo d'un certain nombre d'agents qui exerçaient des fonctions dans différents secteurs pour le compte du gouvernement central, des autorités provinciales ou de certains parastataux. Un nombre très limité d'interventions faisait l'objet d'un programme précis.

A partir de 1966, l'approche qui a prévalu visait à organiser certaines activités en vue de réaliser des objectifs déterminés en excluant la mise à disposition individuelle de techniciens et allait favoriser le développement de la notion de "projet". Ces projets devraient s'inscrire dans un programme général de développement établi pour l'ensemble du Congo.

Cette orientation rencontra le souhait de certains nouveaux responsables congolais, notamment des jeunes universitaires. Pour ces derniers, il était normal que, à court terme, les experts étrangers soient relevés par des agents congolais. A partir de cette époque, tant à Bruxelles qu'à Kinshasa, une importance particulière fut accordée à la formation de techniciens congolais. L'utilisation et la sélection des techniciens et des experts belges auraient dû être revues en fonction de cette nouvelle optique.

Les événements politiques devaient empêcher cette révision; ils eurent une répercussion directe sur l'aide technique. Un premier programme visant à rationaliser certains secteurs fut élaboré; il entraîna des réductions d'effectifs notamment dans l'enseignement.

Malgré le fait que depuis la fin de 1966, en matière de contentieux, chaque pays restait sur ses positions, une mission présidée par Jef Van Bilsen, chef de cabinet du ministre P. Harmel, se rendit à Kinshasa. L'idée d'une nouvelle convention de coopération qui redéfinirait l'ensemble des formes d'intervention belge fut acceptée. Le caractère intégré et le travail en équipe que l'on souhaitait donner à la coopération belge et qui devraient s'instaurer très progressivement, furent admis. Cependant, la plupart des fonctionnaires congolais, habitués à avoir "leur" conseiller expatrié, restaient attachés à l'idée que les techniciens étaient mis individuellement à leur disposition. Bruxelles décida que cette formule devrait être revue, compte tenu d'une africanisation nécessaire. A partir de cette époque, la formation de techniciens congolais devint une réelle priorité.

Le 13 mai 1967, J. Van Bilsen annonça à Kinshasa que le nombre d'assistants techniques devait être réduit de 150 unités pour des raisons budgétaires. Il ajouta "mais l'on ne saurait parler de désengagement". Des enseignants, principalement ceux de l'enseignement primaire, étaient concernés, leur nombre devait être ramené à 1.000 unités. Un nouveau statut du personnel (21), plus favorable, devait être d'application à partir du 15 avril 1967.

Le programme gouvernemental de coopération, proposé par le ministre Pierre Harmel, fut approuvé par le gouvernement belge en décembre 1967.

(21) L'arrêté royal portant statut du personnel de la coopération fut signé le 10 avril 1967, et publié au Moniteur belge le 23 mai 1967.

L'apparition de la notion de "projets"

Ce programme consacrait la nécessité d'organiser l'assistance technique par des projets mettant en oeuvre diverses formes de coopération : l'apport de personnel avec appui logistique, la formation sur place ou en Belgique des cadres nécessaires pour assurer la relève des agents belges, la fourniture des équipements nécessaires à sa réalisation. La politique belge devait consacrer un tiers de l'effort global bilatéral au bénéfice de pays autres que le Zaïre, le Rwanda et le Burundi.

Le personnel de l'assistance technique

L'ensemble des événements de 1966 et de 1967 eurent une répercussion directe sur le nombre d'agents belges en service au Congo. L'abandon de la formule des équipes administratives, ainsi que le retrait des magistrats et le regroupement des enseignants provoquèrent une réduction de plus de 400 unités. Pour la fin de 1967, l'effectif global fut fixé à 1.285 agents dont 750 professeurs de l'enseignement non-universitaire et 125 professeurs de l'enseignement universitaire. Pour les secteurs administratif et médical, ainsi que les parastataux, un quota de 410 agents fut fixé.

Ce quota fut largement dépassé. Le nombre d'agents atteignait, fin 1967, 1.632 unités. La réduction des effectifs a surtout été réalisée dans les secteurs de la justice, des affaires intérieures, de la santé publique et de l'enseignement (environ 300 professeurs).

TABLEAU 3 : EVOLUTION DES EFFECTIFS EN 1966 ET 1967 (au 31 décembre)

Secteurs	1966	1967
Mission de coopération	10	16
Fonctions diverses	6	5
Justice	64	54
Affaires intérieures	127	82
Finances	29	24
Affaires économiques et sociales	56	43
Agriculture	66	55
Travaux publics	52	53
Communications	78	64
Santé publique	191	164
Education nationale	1.080	941
Instituts relevant de l'éducation nationale	17	17
Universités du Congo	125	114
Total	1.901	1.632
Enseignement à programme belge	301	194
Total générai	2.202	1.826

Les bourses d'études et de stage

Pour l'année académique 1966-1967, le Congo décida de refuser les 230 bourses d'études. Le gouvernement belge continua à assurer la charge d'un millier de boursiers se trouvant en Belgique.

TABLEAU 4:

LES BOURSIERS CONGOLAIS O.C.D. PRESENTS EN BELGIQUE
EN 1966 ET 1967

Bourses d'études civiles	1966	1967
3ème cycle et assistant (Perfectionnement)	15	31
Universitaire et enseignement de type long	311	208
Post-secondaires	74	70
Secondaires	301	180
Primaires	16	-
Totaux	717	489
Bourses de stage	1966	1967
Stages civils	161	66

ocument téléchargé depuis www.caim.info - - - 91.178.255.179 - 20/11/2016 18h47. © CRI

Sur les 500 bourses prévues pour 1967-1968, 489 furent octroyées. Le nombre de stage fut réduit à 66 pour l'année 1967.

La plupart des programmes et subventions octroyées précédemment furent poursuivis en 1966 et 1967. Aucune initiative nouvelle n'intervint dans les secteurs médical et agricole; ce n'est qu'ultérieurement que les effets réels de la diversification de l'aide se feront sentir.

L'impact financier de la crise intervenue entre les deux pays fut très sensible : de FB 3,9 milliards en 1965, les dépenses réelles de l'aide bilatérale passèrent à FB 2,4 milliards à fin 1967.

3. La normalisation des relations et le redémarrage de l'aide technique (1968 - 2 décembre 1970)

LE TEMPS DES RETROUVAILLES

A partir de la mi-février 1968, des experts et techniciens, ainsi que leurs familles, retournèrent au Congo. Le Président Mobutu déclara, au mois de mai 1968, que l'assistance technique étrangère était nécessaire et que la préférence était donnée à la Belgique en cette matière. En juin 1968, lors d'une visite privée en Belgique, le général Mobutu confirma son désir de voir se développer la coopération technique dans les secteurs de la santé publique, de l'enseignement, de l'agriculture, du développement rural et de l'économie.

Le gouvernement Eyskens-Merlot, qui succéda au gouvernement Vanden Boeynants-De Clercq, allait pour la première fois compter un ministre ayant uniquement la coopération au développement dans ses attributions. Ce dernier, Raymond Scheyven, confirma que, comme par le passé, "la Belgique veillera à développer harmonieusement ses relations de coopération avec le Congo, le Rwanda et le Burundi. Elle étendra ses relations de coopération avec d'autres pays". Cette prise de position confirmait la volonté belge de diversifier son aide, tout en gardant des relations privilégiées avec ses anciens territoires coloniaux.

Le 23 août 1968, les ministres J. Bomboko et R. Scheyven signèrent la Convention générale de coopération technique et scientifique entre la Belgique et la République Démocratique du Congo, ainsi qu'un Accord particulier relatif au personnel belge de la coopération. Cette signature, longtemps attendue,

concrétisait le désir des deux parties, non seulement de normaliser leurs relations, mais également de revoir le fonctionnement de la coopération bilatérale.

Les relations se normalisèrent rapidement. Il fut à nouveau question entre P. Harmel et J. Bomboko d'un traité d'amitié, d'une convention commerciale et d'un accord garantissant les investissements belges.

Le 28 novembre 1968, le ministre R. Scheyven se rendit en visite officielle au Congo; c'était la première fois depuis 1960 qu'un ministre se rendait à l'intérieur du pays. Ce voyage fut suivi, en décembre 1968, par celui de Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères, à Bruxelles. Le Prince Albert se rendit à Kinshasa à la tête d'une mission économique. A son retour, le Prince était porteur d'un message personnel pour le Roi dans lequel le général Mobutu déclarait que "le Congo voulait renouer avec la Belgique des relations solides, durables, franches et amicales". L'enthousiasme populaire qui accompagna la visite du Prince et de la mission économique, fut certainement un élément important dans la relance de la coopération.

Le voyage du Président Mobutu

Le général Mobutu et son épouse furent les invités officiels du gouvernement belge dès le 3 novembre. Au cours d'un dîner de gala, le Roi mis l'accent sur la nécessité de "s'adapter à un nouveau type de relations faites de confiance, de respect, de coopération, non seulement dans le travail des hommes mais aussi dans l'investissement". Le Roi ajoutait que la Belgique voulait maintenir sa contribution "aux progrès du Congo jusqu'au jour où elle sera devenue inutile". Le Président Mobutu devait répondre qu'il se réjouissait de la volonté de la Belgique, que le Congo avait encore besoin de l'assistance belge et il ajoutait que "cette assistance coûtera cher, très cher" et qu'il ne fallait pas s'attacher à une "vision comptable des pertes et profits lorsqu'il s'agit de la coopération technique entre amis. Il y a nécessairement des charges et des profits de chaque côté". Le Président Mobutu devait également insister sur la participation du secteur privé belge et l'encourager à investir dans son pays.

Le voyage du Roi

Invités par le général Mobutu, les souverains belges se rendirent à Kinshasa le 17 juin 1970. L'accueil reçu fut particulièrement enthousiaste. Le Président congolais devait notamment déclarer à cette occasion : "Après la pluie, c'est le beau temps ... coopérer avec nous c'est en quelque sorte, pour la Belgique, poursuivre une oeuvre magnifique qu'elle a com-

mencée mais qu'elle n'avait pas achevée. Il y a là une sorte de responsabilité morale". Le Roi déclara : "Au-delà de ces souvenirs, ce qui demeure c'est l'amitié. Ce sont des liens durables; c'est une grande oeuvre qui se poursuit aujourd'hui dans des circonstances nouvelles".

Le 29 juin 1970, le traité d'amitié belgo-congolais fut signé en présence du Roi Baudouin et du Président Mobutu. Les parties contractantes s'assuraient de leur collaboration mutuelle afin de réaliser leurs objectifs communs : la stabilité et la cordialité des relations entre les deux pays.

Les implications du voyage royal furent de deux ordres. Pour la Belgique, le général Mobutu réhabilita l'oeuvre colonisatrice de la Belgique et rendit hommage au rôle joué par celleci dans la création et le développement de son pays. Pour le Congo, ce voyage fournit l'occasion de réaliser une opération de prestige pour son Président.

Lors de la prestation du serment constitutionnel du général Mobutu le 2 décembre 1970, la radio télévision nationale congolaise déclara : "Les relations belgo-congolaises sont au beau fixe et ce qui arrive d'heureux à la RDC réjouit la Belgique et vice versa". Cette époque est aussi celle du renforcement de la position personnelle du général Mobutu. La personnalité du chef de l'Etat congolais marquera les relations entre les deux pays au cours des années ultérieures.

LES
REPERCUSSIONS DE
LA CRISE ET LE
REDEMARRAGE DE
L'AIDE

De la visite du général Mobutu en Belgique date l'amorce d'un nouveau départ de l'aide belge qui va s'orienter plus particulièrement vers les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement,... au détriment des interventions en matière de magistrature, de police et de l'ancien service territorial.

Avec la signature de la Convention générale de coopération en août 1968, il fut décidé officiellement que l'aide serait octroyée sous la forme de "projets visant à la réalisation d'actions spécifiques demandées par le gouvernement congolais". Cet accord institutionnalisait l'existence d'une Commission mixte belgo-congolaise qui se réunira tous les ans alternativement à Léopoldville et à Bruxelles.

Au cours du second voyage de R. Scheyven en juillet 1969 un programme d'assistance technique fut négocié; il devait se préciser trois mois plus tard.

Pendant le voyage officiel du général Mobutu en novembre 1969, les ministres responsables belges et congolais prirent diverses décisions qui concernaient l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo "INEAC", la formation des cadres administratifs, un programme de santé publique négocié préalablement par une mission des docteurs d'Arenberg et Kivits, la collaboration en matière judiciaire, les parcs nationaux et les études de pré-investissement en matière de projets économiquement rentables.

Se référant aux réalisations de l'INEAC, les responsables congolais demandaient avec instance la prise en charge par la Belgique de cet institut et des parcs nationaux.

Les conventions concernant l'enseignement universitaire furent renouvelées et il fut demandé d'élargir la coopération à l'Université de Kisangani. L'enseignement comptait encore 919 professeurs au 31 décembre 1970. L'accent fut mis sur l'organisation d'écoles pour former des enseignants congolais, qui devraient prendre progressivement la relève des enseignants belges. Un effort tout particulier fut réalisé pour le recrutement des médecins afin de mettre en oeuvre le programme médical.

Au cours de la visite royale, les responsables ministériels de la coopération constatèrent que trois difficultés restaient à surmonter : le manque de techniciens, leur formation et le rôle de la coopération dans la relance des investissements privés.

Des missions composées d'experts chargés d'études ou de représentants d'organisations de certains départements ou parastataux se rendirent à Kinshasa, notamment pour les services de douane.

TABLEAU 5 :

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 1968 A 1970 (au 31 décembre)

Secteurs	1968	1969	1970
Mission de coopération	16	18	16
Fonctions diverses	10	13	12
Justice	9	7	8
Affaires intérieures	58	62	59
Finances	22	20	23
Affaires économiques et sociales	32	31	31
Agriculture	33	46	50
Travaux publics	38	31	25
Communications	53	63	58
Santé publique	136	132	134
Education nationale	778	807	830
Instituts relevant de l'éducation nationale	5	2	1
Universités du Congo	107	95	88
Total	1.297	1.327	1.335
Enseignement à programme belge	132	204	226
Total général	1.429	1.531	1.561

L'assistance en personnel

Le nombre d'agents affectés au Congo était maintenu à plus de 2.000 unités jusqu'à la fin 1966. La détérioration des relations eut une influence sensible sur les effectifs en 1967 et en 1968 mais, dès 1969, on a vu leur nombre à nouveau augmenter. Une nouvelle progression était enregistrée en 1970 dans l'enseignement et dans l'agriculture.

Un effort particulier fut fait pour regrouper les coopérants en équipes structurées. Des équipes d'experts et de techniciens furent constituées pour assister différents parastataux.

A cet effet, des accords particuliers furent signés avec l'OTRACO, la REGIDESO, le secteur des Postes et des Télécommunications, l'INEAC et le Dépôt central médico-pharmaceutique.

\$.

En matière médicale, la coopération organisa des équipes itinérantes de lutte contre les grandes endémies, assuma la desserte d'un certain nombre d'hôpitaux ruraux et intervint dans l'enseignement médical. Un appui logistique important fut apporté aux médecins congolais, notamment dans la Province orientale dont la population était particulièrement déshéritée.

A côté des coopérants, des volontaires étaient, fin 1970, au nombre de 170 et les exemptés du service militaire servant au Congo au nombre de 1.630 (la plupart étaient des enseignants, des ingénieurs, des médecins et des vétérinaires).

Les bourses d'études et de stage

Pour l'année académique 1969-1970, 103 bourses furent octroyées. Le nombre cumulatif des boursiers congolais bénéficiant d'une bourse de l'Etat belge était, à la fin 1970, de 375 étudiants civils et 40 boursiers à l'Ecole royale des cadets ou à l'Ecole royale militaire. A cette même date, on dénombrait 225 diplômés de l'enseignement secondaire, 355 diplômés de l'enseignement supérieur non-universitaire et 419 de l'enseignement universitaire, ce qui donnait un total de 999 diplômés depuis 1960. La formation acquise en Belgique fut complétée par une formation donnée principalement par deux centres de formation situés, l'un à Thysville, l'autre à Kinshasa. Ces institutions formaient des agents administratifs, des comptables, des agents territoriaux et des officiers de la police judiciaire.

TABLEAU 6
LES BOURSIERS CONGOLAIS O.C.D. PRESENTS EN BELGIQUE
DE 1968 A 1970

Bourses d'études civiles	1968	1969	1 970
3ème cycle et assistant (Perfectionnement)	310	153	103
Universitaire et enseignement de type long			122
Post-secondaires	78	83	97
Secondaires)	1)
Primaires	178	90	53
Totaux	566	326	375
Bourses de stage	1 968	1969	1970
Stages civils	164	228	131

Les projets

1970 marque le lancement du projet de culture mécanisée du maïs et d'un important élevage de Kaniama-Kasésé dans le Nord Katanga. Ce projet étalé sur plusieurs années fut fort coûteux. Il fut loin d'être considéré comme une réussite.

Des subventions furent octroyées non seulement aux institutions qui en bénéficiaient déjà antérieurement, mais aussi à l'Institut de recherche économique et sociale de l'Université de Lovanium "I.R.E.S." et à l'Ecole supérieure technique agricole de Mondongo.

En matière d'infrastructure, une étude hydrographique pour l'amélioration du bief maritime du fleuve Congo fut exécutée par le Ministère des Travaux Publics ainsi qu'un projet relatif à un nouveau pont sur la rivière Lukuga à Kalémie.

Dans le domaine du développement rural, différents projets furent étudiés : notamment dans la province du Congo central, dans la province du Bandundu, et dans la région de Lubudi. Ils furent réalisés par des organisations non gouvermentales.

De son côté, l'Association internationale de développement rural "AIDR" étudia deux zones de développement dans la région de Thysville et dans la province de Bandundu. Cette institution devait reprendre la gestion de plusieurs stations d'élevage de bétail, gérées auparavant par le Fonds du bien-être indigène "FOBEI". Certains projets de développement furent élaborés et confiés à des sociétés privées, ce fut le cas pour la gestion de la régie de distribution des eaux (REGIDESO), la gestion du dépôt central médico-pharmaceutique et l'organisation des postes et télécommunications.

Les dépenses relatives à l'assistance technique

De 1968 à 1970, les dépenses réelles de l'aide bilatérale devaient passer de FB 1.076 à FB 1.111 millions. A ces chiffres, il convient d'ajouter les interventions en matière de dette publique et le coût de l'assistance technique militaire, soit environ 1 milliard.

L'intervention de la Belgique fut donc de FB 2,2 milliards en 1968 pour atteindre FB 2,5 milliards en 1970. Cette progression de l'aide bilatérale en chiffres absolus correspond cependant à une diminution sensible en pourcentage : de 67,9 % en 1968 à 54,2 % en 1970. Le total de l'aide bilatérale pour tous les pays a été porté de FB 3,3 milliards à 4,6 milliards pendant la même période. La diminution de la part du Zaïre est due au fait de la forte croissance des crédits destinés à la coopération technique.

TABLEAU 7:

COOPERATION BILATERALE AVEC LE CONGO DEPENSES REELLES (en milliers de francs)

	1968	1969	1970
A. A.G.C.D.			
Personnel	1	Ţ	851.925
Coopérat. universitaire	969.482	1.099.727	195.114
Ecoles belges		į	117.191
Experts associés	-	_	-
Volontaires	7.302	6.928	11.924
Bourses d'études	68.057	56.628	54.682
Subsides universités	-	-	-
Bourses stages	28.564	20.758	30.052
Projets	76.377	90.781	80.447
Cofinancement ONG	-	-	-
Aide alimentaire	-	_	-
Secours d'urgence	-	-	-
Divers	-	17.632	46 • 295
TOTAL	_	_	-
- en montant absolu	1.149.782	1.292.454	1.387.630
- en % de l'aide bilatérale			
AGCD totale	53,41	47,29	45,40
B. AUTRES DEPARTEMENTS	1.076.352	1.045.333	1.111.302
- dette publique	1.007.800	966.173	1.005.352
- assistance technique militaire	68.552	79.160	105.950
VERSEMENT TOTAL (A + B)			
- montant absolu	2.226.134	2.337.787	2.498.932
- en % de l'aide bilatérale totale	67,89	54,52	54,19
Aide bilatérale A.G.C.D. tous pays	2.152.750	2.733.037	3.056.577
Aide bilatérale totale tous pays	3.279.236	4.287.741	

Source : Rapports présentés par la Belgique en 1968, 1969 et 1970, OCDE, Comité d'aide au Développement, CAD.

4. "Les heurts et malheurs belgo-zaïrois" (1971-1981)

ALTERNANCE DE HAUTS ET DE BAS DANS LES RELATIONS BELGO-ZAIROISES

Les années 1971 et 1972

Si les relations entre les Etats étaient bonnes en 1971, les intérêts privés belges ressentaient du découragement (22).

Dans le cadre de l'instauration du nationalisme économique congolais, il fut décidé que les grandes options économiques devaient être prises à Kinshasa et que l'économie devait être dirigée par des congolais.

Intervient également l'affaire dite "du marché parallèle du Zaïre", la "congolisation" des firmes intermédiaires sur le marché des voitures (DIFCO) et l'obligation de prendre une proportion de main-d'oeuvre congolaise dans les entreprises. Les intérêts privés belges se sentaient d'autant plus touchés par ces décisions et ces événements que leur présence au Zaïre était prédominante.

(22) Un des premiers événements fut l'attribution de la concession cuprifère de Tenké-Fungarame, jusqu'au lendemain de la visite royale de juin 1970, à un consortium international sous direction américaine alors qu'une importante société belge aurait souhaité l'obtenir.

En 1971 également furent mises en oeuvre la politique d'authencité et les initiatives tendant à modifier les appellations institutionnelles, le drapeau, le nom des localités et de leurs principales artères. La République Démocratique du Congo devient la République du Zaïre. Trois idées forces sont mises en avant par le pouvoir au Zaïre: le nationalisme, le prestige et le développement. Les difficultés connues au cours du premier semestre 1972 et qui concernaient les répercussions du cours parallèle du Zaïre sur la vie économique et des mesures prises contre les investissements étrangers trouvèrent un début de solution.

Le secteur privé belge réagit à l'africanisation de l'économie za roise par un désengagement.

Cependant, grâce aux consultations semestrielles des ministres des Affaires étrangères, les rapports belgo-zaïrois s'amélio-rèrent et une certaine sérénité s'établit, malgré l'existence de problèmes, notamment celui des droits fonciers des ressortissants belges (Loi Bakajika).

Du point de vue de l'assistance technique, la situation se présentait comme suit :

- la Belgique continuait à mettre à la disposition du Zaïre un nombre important de coopérants. Ces derniers étaient occupés principalement dans le domaine de l'éducation et des secteurs "humanitaires". Une politique différente était menée par d'autres pays qui veillaient davantage aux retombées économiques en cherchant à placer leurs techniciens à des postes de commande;
- La formule des "projets" fut préférée de même que la recherche de développement économique en association avec le secteur privé.

De 1973 à mi 1975 : refroidissement des relations

En 1973 a été poursuivie, voire accélérée, la politique de l'authenticité et de la radicalisation des positions en ce qui concerne les entreprises étrangères. Les rapports entre l'Eglise et l'Etat se durcissent (une réconciliation interviendra par la suite). Le 30 novembre 1973, le Président Mobutu, après avoir mis en cause "l'exploitation" du pays par la Belgique jusqu'en 1960, annonce la zaïrianisation de la plus grande partie des biens étrangers au Zaïre. Les cadres dirigeants de l'économie et de l'Etat zaïrois devaient bénéficier de cette opération.

Outre la Zaïrianisation, un autre problème devait préoccuper les autorités tant belges que zaïroises : l'attitude des étudiants zaïrois en Belgique. Ceux-ci réunis en une Union

générale des étudiants congolais, s'opposaient à toute assimilation ou à tout encadrement par le Mouvement populaire de la révolution (MPR). A diverses reprises, les autorités de Kinshasa intervinrent auprès du gouvernement belge pour obtenir une limitation, voire une interdiction, de leurs activités. En fin d'année, le Zaïre devait prendre ses distances à l'égard de la Belgique.

Sur le plan inférieur, 1974 voit le renforcement du Mouvement populaire de la révolution (créé le 20 mai 1967). Ce mouvement fut intégré dans l'ordonnancement juridique du pays, provoquant une dualité entre les rouages de l'Etat et ceux du MPR. La révision constitutionnelle du 15 août 1974 procéda à l'intégration de l'ensemble des organes donnant la suprématie au MPR qui devint le seul parti et l'institution suprême du pays.

Le Président Mobutu a voulu ainsi mettre en place les instruments nécessaires pour forger une conscience nationale zaïroise en consacrant la naissance de la doctrine officielle de l'authenticité : le mobutisme. Le Zaïre se dotait d'une idéologie : le recours à l'authencité. Le recours à l'authenticité, non le retour à l'authenticité comme on en avait parlé préalablement, est "une recherche permanente d'identité propre au peuple zaïrois, un alliage de modernisme et de tradition".

La zaïrianisation des biens des étrangers occasionna de nombreuses difficultés principalement avec la Belgique (la plupart des expropriations s'étant faites au détriment de citoyens et de sociétés belges). Elle ne fut pas appréciée par la population car elle ne s'était pas faite à son profit mais à celui de la hiérarchie en place.

Les relations entre les deux Etats se refroidirent, l'affaire Chomé en témoigne.

En 1975, la radicalisation toucha également les biens de certains zaïrois; 80 % des moyens de production étaient dans les mains de l'Etat. Des délégués généraux furent désignés par le bureau politique pour gérer les activités zaïrianisées. Les rouages économiques se grippèrent rapidement; les réseaux d'approvisionnement et de distribution furent de moins en moins efficaces. Le commerce local en subit les conséquences et provoqua un mécontentement généralisé parmi la population. Le "coup monté et manqué" de juin 1975 contre le Président traduisit le mécontentement de certains militaires et civils. Pour la première fois, les Etats-Unis furent rendus en partie responsables de ce "coup d'Etat" et non la Belgique.

Au cours du premier semestre 1975, les relations entre le Zaïre et la Belgique furent très tendues. Par après, grâce aux contacts plus personnels noués au niveau ministériel, une décrispation s'amorça.

Un début de détente dans les relations intervint lorsqu'une délégation gouvernementale, conduite par le Premier ministre Léo Tindemans se rendit au Zaïre.

De tendue, cette évolution des relations s'améliora sans cependant dépasser le stade de l'indifférence du côté zaïrois, la zaïrianisation ayant laissé des marques profondes parmi les citoyens et les sociétés belges.

De 1976 à début 1978

Du second semestre 1975 et à fin 1976, les relations entre la Belgique et le Zaïre furent très bonnes sur le plan officiel. En janvier 1976, la commission technique pour le secteur santé publique se réunit à Kinshasa. Plus tard, l'ambassadeur E. Davignon se rendit au Zaïre pour préparer la visite du ministre des Affaires étrangères, Renaat Van Elslande. A la suite de cette visite du 26 au 28 mars 1976, une nouvelle convention générale et divers protocoles furent signés (23). La Grande commission mixte se réunit à Bruxelles en juin : la délégation zaïroise était conduite par le Commissaire d'Etat Nguza Karl-I-Bond. Ce sont les problèmes de transport et les procédures de dédommagement des biens zaïrianisés qui furent posés en priorité.

Il fut acquis que la formule de dézaïrianisation n'avait pas conduit aux résultats escomptés et il fut proposé de rendre 40 % du capital des entreprises zaïrianisées aux anciens propriétaires avec la possibilité pour ces derniers de reprendre la gestion des entreprises. On en prit acte à Kinshasa.

En 1977, la "guerre des 80 jours" au Shaba (24) constitua un élément important dans l'évolution de la situation économique

(23) Convention générale de coopération entre le Royaume de Belgique et la République du Zaïre, approuvée par la loi du 16 juillet 1976 et publiée au Moniteur belge du 28 août 1976. Ce document remplace la convention générale de coopération technique et scientifique intervenue le 23 août 1968.

(24) La guerre du Shaba débuta le 8 mars 1977 lorsqu'un groupe de ce qu'on appelle les ex-gendarmes katangais en provenance d'Angola franchit la frontière du Shaba. Avec l'appui des troupes marocaines, ce groupe fut repoussé en territoire angolais à la fin du mois de mai, non sans mal ni traumatisme à tous les niveaux, zaïrois et internationaux.

et sociale du Zaïre. Elle a provoqué, de la part du Président Mobutu, des réactions dont il fit part à la population dans ses discours du 1er juillet et du 27 novembre 1977 : il promettait des mesures de démocratisation du régime et des mesures économiques tendant à assurer une plus large participation de la population au plan de relance.

Grâce à l'aide occidentale et à la neutralisation de ses adversaires directs, le Président Mobutu prit une série de mesures destinées à renforcer son pouvoir.

Un autre événement intérieur important concernait les élections. La démocratisation, disait-on, était à l'ordre du jour; elle devait toucher les communes, le pouvoir législatif et le Bureau politique du MPR. Le choix des électeurs était présenté comme plus large, même au niveau du Bureau politique : 18 membres sur 30 y étaient des élus.

De cette époque aussi date la requête adressée par le commandement zaïrois aux coopérations militaires occidentales en vue de donner une formation opérationnelle aux unités des forces armées zaïroises. La Belgique prit en charge la formation de la brigade d'infanterie à Kitona, en plus de la direction des écoles de formation d'officiers.

Les relations entre le Zaïre et la Belgique en 1977 furent denses et favorables. Le Président Mobutu vint deux fois en visite privée en Belgique. En juin 1977, il lança l'idée d'un 'Plan Mobutu' de relance économique et demanda même à la Belgique d'être le "catalyseur" de celui-ci auprès des "Etats amis" et des organisations internationales. Ce processus a abouti à l'engagement du F.M.I. et d'un certain nombre de pays occidentaux dans la réalisation de ce plan. Le ministre des Affaires étrangères, Henri Simonet, rencontra, le 17 septembre, le Président Mobutu à Lausanne, après avoir participé à la Grande commission mixte belgo-zaïroise des 8 et 9 juillet, en compagnie du ministre Lucien Outers, chargé de la coopération. D'autres ministres et parlementaires devaient se rendre à Kinshasa dans le courant de l'année.

Dans le cadre de l'assistance technique, plusieurs délégations d'experts se rendirent au Zaïre, ainsi sous la direction de l'Inspecteur général Waterinckx pour des problèmes douaniers, et sous la direction de R. Maldague pour étudier un plan de relance économique. Le Professeur A. Doucy de l'ULB reçut pour tâche d'étudier les possibilités de développement de différentes régions du Zaïre.

Le procès intenté à l'ancien Commissaire d'Etat aux Affaires étrangères Nguza Karl-I-Bond, qui commença le 10 septembre, allait jeter une ombre au tableau. Le fait que les dirigeants des mouvements d'opposition bénéficiaient d'un statut de

réfugiés dans les pays où ils étaient accueillis, notamment en Belgique, eut pour effet de créer un certain ressentiment chez les autorités zaïroises.

L'année 1978 : un nouveau tournant

Début 1978, le Président Mobutu demanda la participation officielle du gouvernement belge au plan zaïrois de relance économique. Le commissaire belge au plan, R. Maldague, se rendit au Zaïre pour établir avec les autorités zaïroises, leurs priorités. Entretemps, des contacts avec la Banque mondiale avaient porté sur la mise en place d'un plan de stabilisation. Le "plan Mobutu" allait faire l'objet de deux conférences à Bruxelles et de deux conférences à Paris.

Les 8 et 9 février 1978, la 5ème Grande commission mixte se réunit à Bruxelles. Celle-ci fut une désillusion : elle ne répondit pas aux attentes et aux objectifs fixés à Kinshasa et à Bruxelles. A l'agenda, on a retrouvé les points litigieux des réunions précédentes : le dédommagement pour la zaïrianisation, les arriérés de loyers, les transferts Sabena, la dette en matière de télécommunications, le patrimoine culturel. Il fut peu question de coopération technique.

La 2ème guerre du Shaba marqua un tournant nouveau dans les relations entre les deux pays.

Le 13 mai, Kolwezi tombait aux mains des "rebelles" venus d'Angola, avec des victimes zaïroises et européennes. Le gouvernement belge décida une opération de sauvetage qui reçut, semble-t-il (ce point est controversé), l'accord du Président Mobutu. Le 18 mai, 1.500 paras quittèrent la Belgique pour Kamina; ils attérirent à Kolwezi le 20 mai (des paras français les avaient précédé de quelques heures). Au cours de l'opération, 2.000 européens dont 1.500 belges furent évacués; 92 européens (dont 41 belges) furent tués. Dès le 23 mai, une partie des parachutistes rentrait en Belgique. Les derniers, qui avaient participé à la répartition d'une aide alimentaire, rentrèrent le 10 juillet.

L'intervention militaire belge au Shaba suscita de vives réactions tant en Belgique qu'au Zaïre, et provoqua presque la rupture des relations diplomatiques entre les deux Etats (le Bureau politique du MPR en examina la possibilité le 30 juin). Un processus de réconciliation allait, néanmoins, être entamé. Henri Simonet se rendit à Kinshasa du 31 juillet au 2 août (25). Il confirma la participation belge au plan de relance et

(25) il semble que l'action médiatrice de la Belgique dans les relations Zalre-Angola fut finalement appréciée par Kinshasa.

annonca l'octroi d'un secours d'urgence en faveur de la population zaïroise. De la nourriture, des médicaments et des pièces de rechange pour du matériel agricole pour un montant de FB 300 millions furent envoyés au Zaïre. A ce montant s'ajoutèrent des prêts d'Etat ainsi qu'une aide alimentaire supplémentaire de FB 99 millions.

D'après l'Ambassade de Belgique, il y avait à la fin 1978, 15.095 belges au Zaïre, c'est-à-dire plus ou moins 2.000 de moins qu'en 1977.

De 1979 à 1981

1979 fut une année de relative stabilité au cours de laquelle un certain nombre de décisions intérieures furent prises, notamment en ce qui concerne la préparation du "plan Mobutu". Le premier commissaire d'Etat Bo-Boliko reçut pour mission de veiller à l'approvisionnement de la population. Parmi les nombreuses réorganisations intérieures, citons celles du département du plan et de l'Office des douanes (OFIDA), créé par un décret du 15 mai 1979.

Le 21 février 1980, un belge était nommé par ordonnance présidentielle, comme PDG, à la tête d'une entreprise. Une partie de la population belge regagna Kolwezi, la paix retrouvée. Après les manifestations des étudiants à l'UNAZA, le Chef de l'Etat fit appel à Monseigneur Gillon, ancien recteur de Lovanium, pour remettre en état l'infrastructure des universités. Une intendance générale dépendant directement du Conseil exécutif fut créée par Monseigneur Gillon. Elle est actuellement toujours supervisée par lui.

Dans le courant du mois de septembre 1980, le Président fondateur du MPR dressa le catalogue de ses griefs à l'égard de la Belgique. Ils relevaient de deux ordres, apparemment contradictoires : d'une part, une intrusion dans les affaires zaïroises, notamment par l'aide apportée aux opposants et, d'autre part, un refus de s'engager au côté de son pays, notamment de fournir une coopération militaire et d'assumer le rôle de coordinateur des aides des pays amis.

Arrivé en Belgique, Mungul Diaka créa en juillet 1980 un mouvement d'opposition. A partir de cette date, les autorités zaïroises ne cessèrent de protester contre l'accueil fait par la Belgique à celui qu'elles affirmaient être délinquant de droit commun. En prévision du débat parlementaire sur la politique africaine, Charles-Ferdinand Nothomb, ministre des Affaires étrangères, se rendit au Zaïre en octobre-novembre 1980. Au cours des discussions avec les autorités zaïroises, il fut principalement question du problème des opposants zaïrois en Belgique; les problèmes économiques furent également abordés, ainsi que la situation économique et financière

du pays en ce qui concerne le service de la dette publique et la gestion des finances.

Il fut question de la coopération militaire belgo-zaïroise lors de la visite du ministre Charles Poswick en août 1980. Les autorités militaires zaïroises souhaitaient une aide belge plus étendue et surtout plus engagée dans l'encadrement des unités des Forces armées zaïroises (FAZ). Il était notamment demandé d'autoriser des troupes belges à participer aux manoeuvres des FAZ ainsi que d'organiser des parrainages entre des régiments belges et des unités des forces zaïroises. Le gouvernement belge se borna à confirmer les décisions de 1979. La coopération militaire passa de 50 à 110 hommes; il avait été prévu l'instruction d'une brigade d'infanterie, la création d'un groupe logistique et la mise à disposition d'officiers belges pour l'Etat major général zaïrois ainsi que le recyclage de la division Kamanyola. Le refus des autorités belges de s'engager plus avant provoqua une amertume certaine au Zaire.

Ces divers litiges allaient continuer à opposer Belges et Zaïrois en 1981; il en résulta une certaine tension qui fut accentuée par les réactions de députés belges lors de l'internement par le régime Mobutu de 13 députés zaïrois ("Les conjurés de la Saint-Sylvestre").

La visite du Premier ministre Wilfried Martens (du 27 février au 5 mars 1981) intervint à un moment délicat des relations belgo-zaïroises. Le Premier ministre aborda les problèmes politiques, notamment ceux des réfugiés politiques, de l'accueil des personnalités zaïroises à Zaventem, et des dettes de l'ONPTZ (frais de télex et de téléphone). En matière de coopération, le Zaïre demanda la fusion des deux commissions mixtes en une seule qui se tiendrait annuellement. Cette fusion avait déjà été demandée, sans résultat, au Premier ministre Léo Tindemans en 1976. Le Zaïre demanda également une évaluation globale de la coopération en vue d'établir une relance de celle-ci. Une augmentation du nombre de douaniers belges fut proposée pour l'OFIDA.

En matières économiques et financières, le Zaïre demanda le soutien de la Belgique pour obtenir des facilités de crédit auprès du Fonds monétaire international et la revision de la politique de l'Office national du Ducroire envers le Zaïre. De son côté, le Premier ministre belge insista pour qu'un règlement du contentieux avec la Sabena intervienne. Enfin un accord maritime fut signé.

La visite du Premier ministre belge fut, selon lui, à ce point chaleureux qu'il fut conduit à déclarer : "J'aime ce pays, j'aime ce peuple, j'aime ses dirigeants". Ces paroles lui furent reprochées à son retour à Bruxelles par l'opposition

parlementaire et même au-delà, dans son propre parti. La presse fut loin d'être unanime sur l'attitude à prendre, sous pression zaïroise, à l'égard des opposants séjournant en Belgique.

Mobutu déclara Bruxelles "complice des opposants" et en dénonça la "campagne d'intoxication" menée contre lui en Belgique. C'était sans doute une procédure coutumière mais non sans effet sur divers milieux. Bruxelles tenta de calmer Kinshasa, le 3 juillet en condamnant des déclarations d'opposants qui, dans "certains cas, peuvent s'interpréter comme des appels à la violence et à la subversion et constituent, dès lors, un abus de l'hospitalité traditionnelle que la Belgique offre aux citoyens de tous les pays". Malgré ces déclarations d'apaisement, la réunion de la Grande commission mixte ne fit guère mûrir ni progresser des formules d'apaisement ou de conciliation.

De cette époque date une réorientation de la politique de la coopération. Le ministre responsable de cette dernière, Mark Eyskens (CVP), décida la création d'un fonds de transfert et mis l'accent sur le développement rural.

Le paiement des coopérants belges s'effectuait pour partie en monnaie locale sur la base d'un transfert mensuel de fonds effectué au taux de change officiel et qui, en fait, constituait une aide indirecte à la balance des paiements du Zaire. La création d'un fonds de transfert permit d'octroyer les devises correspondantes pour le financement d'achat de biens d'équipement et de pièces rechange en Belgique. de L'utilisation du fonds de transfert s'adressait particulièrement aux sociétés qui ne bénéficiaient d'allocations régulières en devises et dont les activités avaient un effet sur l'emploi et l'amélioration des conditions de vie de la population zaïroise. L'utilisation des crédits fut supervisée par un Comité mixte belgo-zaïrois.

La décision de mettre l'accent sur le développement rural intervint à la suite d'une opinion émise dans la presse et dans certains milieux politiques belges que l'aide ne servait, en fin de compte, qu'à consolider le régime. Pour éviter de donner prise à la critique, le ministre Mark Eyskens voulut mettre l'accent sur le développement rural et, tout particulièrement, sur le bien-être des populations. Les dispositions prises ne devaient entrer en vigueur que beaucoup plus tard, d'autant que la formule "aide aux populations" ne pouvait guère que transiter, pour les contributions officielles, que par l'aide d'Etat à Etat.

LA COOPERATION TECHNIQUE: UN RELATIF DESENGAGEMENT PROGRESSIF

Le 14 avril 1971, une modification intervint dans l'organisation de la coopération au développement (26). L'Office de la coopération au développement a été intégré dans les services du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, et de ce fait, est devenu une administration générale. Au sein de cette administration deux directions générales furent organisées, l'une pour les programmes et les opérations, l'autre pour les services administratifs.

Le ministre Raymond Scheyven, qui patronna cette restructuration, estima qu'une plus grande efficacité pourrait être donnée aux actions de coopération si celles-ci étaient intégrées aux Relations extérieures, vieux débat en fait depuis la décolonisation africaine.

Le ministre Renaat Van Elslande procéda en 1976 à une deuxième restructuration, l'A.G.C.D. restant sous l'autorité directe du ministre. L'administration était subdivisée en trois directions générales, la première s'occupant de la préparation et de l'évaluation des politiques, la deuxième de l'exécution des programmes et la troisième des services généraux. R. Van Elslande estima que l'administration devait disposer d'une plus large autonomie pour réaliser ses projets (27).

De 1971 à 1981 de nombreux secteurs d'activité ont bénéficié de l'apport de la coopération tandis que dans d'autres, comme la magistrature et les affaires intérieures, plus aucun coopérant ne prestait ses services.

La Belgique était de loin le pays qui apportait l'aide la plus importante au Zaïre : à la fin 1980, il y avait 1.000 coopérants répartis entre différents départements et parastataux (comme l'ONATRA : 44 coopérants, l'OFIDA : 35 coopérants et la Société nationale des chemins de fer du Zaïre "SNCZ" : 19 coopérants).

(26) Arrêté royal rattachant l'Office de la coopération au développement au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Moniteur belge du 23 avril 1971.

(27) Arrêté royal relatif à l'organisation et au statut de l'Administration générale de la coopération au développement, 17 septembre 1976, Moniteur belge du 8 juillet 1977.

La coopération en personnel

Les effectifs globaux de la coopération belge passèrent de 1.627 unités en 1971 à 1.000 agents en 1981. A la suite de l'intervention dans le parastatal OFIDA, la présence des coopérants belges a été renforcée dans le secteur des finances. Elle fut par contre réduite dans les secteurs de l'agriculture (de 82 à 39 unités), des communications (de 56 à 28), de la santé publique (de 150 à 123) et de l'enseignement (de 843 unités à 445 auxquelles il convient cependant d'ajouter une centaine d'unités pour les universités du Zaïre).

TABLEAU 8 :

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 1971 A 1981 (au 31 décembre)

Secteurs	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1 981
Mission de coopération	18	17	20	20	23	23	19	24	33	27	23
Fonctions diverses	10	11	4	3	1	-	-	-	_	-	-
Justice	9	9	8	8	8	7	4	1	-	-	-
Affaires intérieures	43	41	38	30	21	10	2	-	-	-	-
Finances	32	32	30	28	20	17	17	15	28	44	42
Affaires économiques et sociales	29	28	28	25	19	15	14	12	11	11	10
Agriculture	82	92	99	89	68	56	52	48	45	41	39
Travaux publics	29	30	29	25	24	21	20	19	19	23	25
Communications	56	60	56	56	50	39	50	40	28	24	28
Santé publique	150	150	152	142	132	140	129	131	120	125	123
Education nationale Inst. relevant de	843	811	828	773	693	601	529	501	493	472	445
l'éducation nationale	2	3	9	8	7	6	6	6	4	4	5
Congé de reconstitution	-	-	1	4	8	9	8	_	-	_	-
Université du Zaïre	83	72	62	54	49	39	26	91	100	104	98
Total	1 • 386	1.356	1.364	1.265	1.123	983	876	888	881	875	838
Enseignement à programme belge	218	212	191	190	180	166	162	164	170	177	162
Ecoles associations des parents	23	27	23	14	5	6	5	1	-	-	-
Total général	1.627	1.595	1.578	1.469	1.308	1.155	1.043	1.053	1.051	1.052	1.000

Les bourses d'études et de stage

Le nombre de bourses d'études de 3ème cycle octroyées au Zaïre doublèrent pendant la période, tandis que celui des bourses pour les études universitaires et pour les études post-secondaires diminuèrent fortement, ces dernières furent organisées progressivement sur place.

Pendant cette période, les bourses octroyées pour les études secondaires vont quasi entièrement disparaître.

Les stages furent liés essentiellement à la réalisation de projets.

TABLEAU 9 : LES BOURSIERS ZAIROIS PRESENTS EN BELGIQUE DE 1971 A 1981

Bourses d'études civiles	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
3ème cycle et assistant (Perfectionnement)	116	129	139	129	132	126	134	166	189	208	202
Universitaire et enseignement de type long	107	90	57	47	33	29	28	42	35	27	21
Post-secondaires	113	130	1 31	112	108	96	89	94	81	83	63
Secondaires.	43	34	21	15	7	5	4	2	1	2	3
Primaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux	379	383	348	303	280	256	255	304	306	320	289
Bourses de stages	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Stages civils	217	242	198	167	128	130	153	149	199	187	169

Les projets

Depuis 1978, la présence belge s'est renforcée au sein de quatre parastataux : l'Office national des transports "ONATRA", la Société nationale des chemins de fer zaïrois "SNCZ", la Régie des voies fluviales 'RVF". Elle devait également aider à créer un Groupe d'études économie et planification "GEEP".

L'Office national des transports "ONATRA" fut placé sous la direction d'un belge, M. Paelinck. Sa mission fut de restructurer la comptabilité et de réorganiser l'office. Il encouragea, notamment, l'utilisation du système des containers et accéléra les formalités de dédouanement et le transport des marchandises vers Kinshasa. La rationalisation de l'exploitation de l'ONATRA allait sensiblement améliorer la situation financière de cet organisme.

La situation de la Société nationale des chemins de fer zaïrois "SNCZ", ne devait pas s'améliorer. Le problème du déficit
d'exploitation était particulièrement crucial, ainsi que celui
de la vétusté des équipements du matériel roulant et de
l'appareil ferroviaire. Un autre problème important qui se
posait était celui du financement des nouveaux équipements.
La direction de la SNCZ était, à cette époque, assurée par un
coopérant belge, M. Guns. En 1980, 127 coopérants
travaillaient dans cet organisme dont 43 belges.

La Régie des voies fluviales 'RVF", elle aussi, a été réorganisée. Des projets d'investissement, portant notamment sur l'achat de matériel, furent prévus du côté belge. La Régie des voies maritimes 'RVM" obtint l'assistance technique du Laboratoire hydraulique de Borgerhout. Des études hydrographiques, du matériel ainsi qu'un certain nombre de coopérants furent mis à la disposition de cette régie. L'Office des transports en commun du Zaïre "OTCZ" reçut la visite d'une mission d'identification. D'importants projets furent réalisés à la REGIDESO et à la SNEL au cours de cette période. Des investissements furent effectués et les deux régies bénéficièrent de l'aide d'experts et techniciens belges.

Depuis 1978, une assistance fut accordée à l'Office des douanes et accises 'OFIDA". Des améliorations financières furent réalisées par l'augmentation des rentrées relatives aux taxes à l'importation et à l'exportation. Une politique économique de la gestion des douanes fut mise en oeuvre, sous la direction d'un coopérant belge, M. Saville. Ultérieurement, cet organisme connaîtra des difficultés.

Les dépenses réelles de la coopération

Le tableau des dépenses réelles repris ci-après donne les éléments financiers relatifs au coût du personnel, de la coopération universitaire, des bourses d'études et de stage, des projets ainsi que de l'aide alimentaire et des secours d'urgence.

En montants absolus, la Belgique a dépensé 2.728.934.000 francs en 1971 et 4.596.231.000 francs en 1981. Pour la première période de cinq années (1971 à 1975) le pourcentage de l'aide bilatérale oscille autour de 45 % à 50 %. Il était de 51 % en 1971, atteignait une pointe de 55,3 % en 1972 pour retomber à 44,8 % en 1975. A partir de cette date, la part du Zaïre va en s'amenuisant : 41 % en 1976 et 33,5 % en 1981.

Pendant cette période de dix ans, la totalité de l'aide bilatérale est passée de FB 3,3 milliards à FB 9,7 milliards. La part du Zaïre a été donc en s'amenuisant, tandis que l'aide totale a triplé pendant la même période.

L'élément le plus significatif fut l'évolution du financement des projets qui se chiffrait à FB 95,1 millions en 1971 pour être porté à FB 571,9 millions en 1981. L'aide bilatérale au Zaïre pendant cette période a donc doublé, tandis que l'ensemble de l'aide bilatérale belge se voyait multipliée par trois.

TABLEAU 10 :

COOPERATION BILATERALE AVEC LE ZAIRE
Dépenses réelles (chiffres CAD) (en milliers de francs)

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
A.G.C.D. Personnel Coopérat. universitaire Ecoles belges Experts associés Volontaires associés Subsides universités (1) Bourses stages Projets Cofinantcement UNG Aide alimentaire Secours d'urgence Divers	982.845 219.534 135.515 15.050 56.120 20.879 95.519	1.183.891 249.000 177.370 22.022 60.120 27.804 193.554	1.243.205 326.900 175.996 1.144 21.809 62.423 26.007 190.416	1.466.662 364.554 191.242 5.999 29.682 54.959 30.712 195.598	1.817.467 \$05.923 243.130 6.879 33.039 57.476 - 12.345 226.149	1.473.152 394.081 237.556 9.050 24.932 71.519 	1. 631.182 251.922 245.067 9.339 29.739 77.962 124.302 221.127 2644 221.127 46.888	1.822.967 249.374 329.353 3.296.334 34.286 84.389 128.196 34.8196 34.8196 34.8196 36.046	1.686.881 233.758 339.567 6.569 38.537 88.850 177.822 46.227 117.156 772.413 117.156	1.806.612 259.350 353.021 7.2.693 43.660 79.005 126.526 44.514 528.980 125.245 14.5795 7.398	1.612.596 225.469 316.817 1.923 63.133 78.632 147.681 40.287 571.960 145.168
I'OTAL	1	1	•	•	•	,	ı	ı	ı	1	•
" iontant absolu En ° de l'aide bilatérale AGD totale	1.593.382	1.974.526 50,28	2.065.613	53,02	2.812.843	2.388.012	2.856.221	3.245.304	3.453.590	3.472.679	3.298.148
AUTRES DEPARTEMENTS dont : - prêts - subsides aux universités (1)	1.135.602 1.021.563	1.250.985	1.275.282	1.558.513 250.000 89.944	1.332.606	1.238.764	1.336.640	805.507	1.050.726	1.488.600	383.333
VEKSEMENT DUTAL (A + B) - Montant absolu - En 's de l'aide bila- térale totale (2)	50,99	3.225.511	3.340.895	3.969.938	4.145.449	3.626.776	3.892.861	4.050.811	4.504.316	4.961.279	4.596.231
Aide bilatérale AGCD tous pays (3) Aide bilatérale totale tous pays (3)	3.309.268	3.926.957	4.078.406	4.547.972	5.657.938	5.417.218	6.811.485	7.732.499	8.838.382	8.826.256	9.775.089

(1) Allocations de fonctionnement aux universités belges pour les étudiants du Zaire. (2) Pour les années 1971 et 1972, les rubriques 'yrêts" et "subsides aux universités" correspondent à : Dette publique et Assistance Technique Militaire. (3) Y compris les frais administratifs en 1981.

5. La stabilisation des relations (1981-1985)

LA STABILISATION DES RELATIONS BELGO-ZAIROISES

L'année 1982 a été caractérisée, sur le plan intérieur zaïrois, par une forme de décentralisation des pouvoirs, des élections et la tenue du troisième Congrès du MPR. Le procès des treize parlementaires s'acheva, le 1er juillet 1982, par une condamnation à 15 ans d'emprisonnement.

1982 fut une année relativement calme, la Belgique et la presse belge ayant perdu le monopole des critiques zaïroises. Cependant, quelques problèmes surgirent à nouveau, dus à l'opposition zaïroise à Bruxelles, à la publication des mémoires de Nguza Karl-I-Bond et à la diffusion du rapport Blumenthal.

La Grande commission mixte de 1982 absorba l'examen des problèmes politiques, économiques et de coopération; aucun progrès notoire n'y fut enregistré. Aucune solution n'intervint sur les points litigieux qui étaient les mêmes que ceux de l'année précédente.

La coopération belgo-zaïroise restait un élément important dans les structures de développement au Zaïre, encore que le Maréchal Mobutu ne se soit pas privé de déclarer que la coopération "rapporte plus à la Belgique qu'au Zaïre et, que d'autres pays sont prêts à l'aider". L'impossibilité de régler le contentieux entre les deux Etats, et l'existence d'opposition ont eu pour conséquence une remise en cause de la politique belge envers le Zaïre. Certaines fractions de l'opinion publi-

que belge mettait en cause l'aide apportée au Zaïre, déjà depuis quelques années. Pour celles-là, "en aidant le Zaïre, on aide le régime en place".

Compte-tenu des difficultés budgétaires belges, la politique de la coopération devait : "faire mieux avec moins de ressources". Cela signifiait notamment l'abandon de la construction de bâtiments publics, dont certains relevaient plus d'un concept de prestige que de l'utilité publique. La priorité devait être donnée au développement rural.

Au cours d'une rencontre à Montreux entre Léo Tindemans, ministre des Relations extérieures et le Président Mobutu, ce dernier évoqua une relance des équipes polyvalentes (28).Il devait aussi demander que la Belgique présente le dossier zaïrois devant les instances financières internationales (29).

Entretemps, Jacqueline Mayence-Goossens, secrétaire d'Etat à la Coopération, se rendit du 10 au 15 novembre 1982 au Zaïre. Cette visite conduira à quelques arrangements particuliers, pour des problèmes internes à la coopération, notamment l'évaluation de ses réalisations. Rien de notable, sinon peut-être la mise en oeuvre d'une formule de jumelage d'hôpitaux belges et zaïrois; pour encourager l'envoi d'une aide en médicaments, en équipements et en personnel médical. Cette initiative et les "équipes polyvalentes" recevront un début d'exécution en 1983.

Le 5 novembre 1982, le nouveau Premier commissaire d'Etat Kengo Wa Dongo entra en fonction avec la ferme intention de diminuer sensiblement les dépenses en matière de fonction publique.

Sur le plan de la politique intérieure zaïroise, 1983 fut consacrée principalement à la solution des problèmes économiques. A cet effet, en vue d'obtenir des crédits du Fonds monétaire international, des mesures drastiques furent prises en septembre 1983. La politique de rigueur imposée par le F.M.I., y compris l'importante dévaluation intervenue, se

⁽²⁸⁾ Les "équipes polyvalentes" de 1964 avaient pour tâche d'entretenir les réseaux routiers, de développer l'agriculture et de reconstituer des circuits de distribution à l'intérieur du pays; à cette époque il n'existait guère de formule alternative.

⁽²⁹⁾ Il fut question d'un plan de redressement pour lequel la Belgique pourrait jouer un rôle de mobilisation de l'aide internationale en faveur du Zaïre et, plus particulièrement, auprès du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

répercuta sur le niveau de vie de la population zaïroise, et non dans un sens de mieux-être à court terme.

L'envoi de troupes zaïroises au Tchad, le 2 juillet 1983, pour soutenir le Président Hissène Habre, a été interprété favorablement dans des pays occidentaux, spécialement à Washington et à Paris, encore que l'efficacité n'en fut pas garantie.

Le choix d'un français pour diriger la SNCZ, en remplacement de M. Guns; fut interprété comme un élément dans le rapporchement du Zaïre et de la France.

La huitième Grande commission mixte se tint à Kinshasa du 20 au 24 juillet 1983. Dès l'ouverture, elle devait se diviser en deux commissions : l'une consacrée aux problèmes politiques, l'autre à la coopération technique. Sur le plan politique, des contacts eurent lieu entre le ministre des Relations extérieures et le citoyen Kengo Wa Dongo, Premier commissaire d'Etat, le Commissaire d'Etat des Affaires étrangères Kamanda Wa Kamanda et le secrétaire d'Etat à la Coopération, le citoyen Lengema.

Au cours de ces contacts furent examinés notamment la politique africaine de la Belgique, l'aide que la Belgique pouvait apporter au Zaïre au niveau du Fonds monétaire international, le différend Société générale des minerais - Gécamines, les dettes de l'Office national des postes et des téléphones, les fonds bloqués de la SABENA, l'indemnisation des biens zaïrianisés, les arriérés de paiement de loyers dus par le Zaïre, le réglement de KDL et, enfin, l'octroi d'un prêt d'Etat à Etat de FB 400 millions pour 1983.

La politique africaine du gouvernement Martens-Gol

En 1982, Léo Tindemans, ministre des Relations extérieures, a soumis au gouvernement un document ("Le livre gris") relatif à la politique africaine de la Belgique (30). Les relations politiques, économiques et de coopération de la Belgique avec les pays africains ont fait l'objet d'un premier exposé à la Chambre en novembre 1982 (31), suivi en juillet 1983 d'une présentation par L. Tindemans des options fondamentales prises pour l'Afrique.

⁽³⁰⁾ La politique africaine de la Belgique, Ministère des Affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement, février 1983.

⁽³¹⁾ Des déclarations relatives à la diversification de la politique et au refus d'orienter la politique africaine sur le Zaïre provoquèrent des réactions, notamment celles du citoyen Kengo, à l'époque ambassadeur à Bruxelles.

Les options antérieures prises en matière de coopération au développement furent réaffirmées au niveau des relations bilatérales : le gouvernement menait une politique de réorientation et de diversification dans ses rapports avec les Etats africains. Cette politique "respectera les liens particuliers avec le Zaïre, le Rwanda et le Burundi, dans le cadre d'une politique d'ensemble équilibré vis-à-vis du continent tout entier", sans réduction forcée de l'aide au Zaïre. Le secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, François Xavier de Donnea, affirma "qu'il n'y aurait pas de désengagement ... On continuera de conserver à la coopération bilatérale un budget de 3,5 milliards augmentés de 5 % par an et cela pour les 5 années à venir".

Suite aux travaux de la Grande commission mixte de juillet 1983 à Kinshasa, il avait été convenu que le programme dans les divers secteurs de coopération pour les 5 années à venir devait être revu sur les plans économique et financier. Deux évènements majeurs survinrent en 1983 : le 9 septembre, le Zaïre procéda à un "ajustement monétaire", sa monnaie devint, à partir de ce moment, une monnaie "flottante", avec des effets inflatoires.

Le second événement survint lors de la réunion du Club de Paris, et avait trait aux accords de rééchelonnement de la dette extérieure pour tenter de limiter les effets de l'inflation et d'endiguer l'érosion monétaire. Le Conseil exécutif adopta une série de mesures visant à réduire le déficit budgétaire, notamment en renforçant le contrôle douanier et en réduisant les frais des différents départements administratifs, avec toutes les conséquences inévitables à d'autres niveaux, y compris ceux des projets de coopération pour lesquels un cofinancement en monnaie zaïroise était prévu.

François Xavier de Donnea, secrétaire d'Etat à la Coopération au développement, se rendit une deuxième fois au Zaïre du 24 septembre au 9 octobre 1983 avec un double objectif : d'une part, se rendre compte sur le terrain de l'efficacité de la coopération et des coopérants et, d'autre part, assister à la Commission technique mixte "Infrastructures".

En 1984 l'élection présidentielle fut sans surprise; des redressements budgétaires et des économies furent prises et appréciés par les institutions monétaires internationales, avec un effet forcément peu bénéfique pour les populations.

Fin 1984 - début 1985, la coopération fut marquée par la "démission" des 2 dirigeants belges des entreprises publiques l'OFIDA et l'ONATRA (32).

Les transferts des montants dus à la SABENA et le règlement de la première annuité de KDL intervinrent en 1984. Il restait, néanmoins, un certain nombre de problèmes en suspens : les dettes de l'ONPTZ à la RTT, les dossiers Cometrik-Vicizaïre, les indemnisations suite à la zaïrianisation, des arriérés de loyer. Les dossiers du contentieux commençaient à se régler lentement.

Les décisions imposées par le F.M.I. en 1984 stabilisèrent, aux yeux de l'extérieur, certains équilibres monétaires et budgétaires du Zaïre. Cependant, elles eurent comme conséquence une insuffisance des ressources budgétaires internes. Ces dernières devaient être, dans la mesure du possible, compensées par l'aide bilatérale apportée par des partenaires extérieurs. Cela pouvait se concrétiser soit par la prise en charge des contre-parties zaïroises dans certains projets, soit par des participations dans des sociétés publiques, soit en octroyant des lignes de crédit. Ce fut dans cette dernière direction que la Belgique s'engagea.

La dixième session de la Grande commission mixte belgo-zaïroise s'est tenue à Kinshasa du 25 au 29 juin 1985, quelques jours avant la visite royale. Des résultats furent obtenus notamment en ce qui concerne les arriérés de salaire en faveur du personnel belge travaillant à Air-Zaïre. Les représentants zaïrois ont promis de résoudre avant juillet 1986 vingt-huit dossiers relatifs à l'indemnisation des biens. Les dossiers relatifs aux loyers en faveur de propriétaires belges de biens immobiliers ainsi que l'indemnisation des actionnaires de l'ex-KDL furent débloqués à la satisfaction des deux parties.

Sur le plan financier, le réaménagement des dettes existantes au niveau des postes, télégrammes et téléphones ainsi que le relèvement de la ligne de crédit de la Banque du Zaïre auprès de la Banque nationale de Belgique furent examinés favorablement. Des prêts d'Etat à Etat, d'un montant de FB 550 millions en 1985, furent prévus.

(32) Les fonctions de M. Saville à l'OFIDA prirent fin suite au non renouvellement de l'arrangement particulier, tandis que celles de M. Paelinck à l'ONATRA se terminèrent à la suite d'un conflit social et d'un désaccord avec les autorités de tutelle. A la SNCZ, le général Dewilde succéda à M. Kerrestessy, un français qui avait lui-même remplacé quelque temps auparavant M. Gruns (belge).

A l'occasion du 25e anniversaire de l'Indépendance, le Maréchal Mobutu invita le Roi et la Reine à se rendre au Zaïre du 29 juin au 2 juillet 1985. Il s'agissait de la cinquième visite du Roi dans ce pays et de la deuxième depuis l'indépendance. L'accueil fut chaleureux. Ce voyage comprit notamment des visites aux projets de coopération à Kikwit et à Bwamanda.

LES AXES DE LA COOPERATION TECHNIQUE

La coopération belgo-zaïroise continue à occuper la première place parmi les aides bilatérales. Il y avait en 1983, 850 coopérants et 128 projets en cours de réalisation pour un budget annuel de l'ordre de FB 4,7 milliards.

La Grande commission mixte de juillet 1983 avait été précédée de réunions de commissions techniques mixtes (enseignement, santé publique, infrastructure, agriculture). Le secrétaire d'Etat à la Coopération au développement entreprit un voyage d'évaluation et de contrôle du 24 septembre au 9 octobre 1983.

La politique de la coopération est, à ce moment, basée sur les principes suivants :

- exécuter les engagements de la Belgique dans un souci de rentabilité économique ou sociale optimale;
- consolider et prolonger certains projets dont l'intérêt a été démontré;
- réorienter la coopération vers la coopération financière;
- éviter le saupoudrage et accroître la cohésion de la politique belge;
- utiliser les structures d'accueil existantes, soit les institutions religieuses dont l'efficacité s'était avérée très grande, soit les organisations non gouvernementales en associant le secteur privé chaque fois que cela était possible et compatible avec les objectifs de la coopération;
- veiller à ce qu'on appelle "un juste retour", plus ou moins relatif, des aides accordées et des conditions d'emploi des Belges dans les projets financés, co-financés ou même gérés par les P.V.D. concernés.

Ces décisions réduisent les effectifs de coopération en personnel dans l'enseignement général et, de substitutive qu'elle était après l'indépendance, l'aide médicale ayant radicalement évolué, est devenue une réelle collaboration avec des apports mutuels. La politique médicale belge s'intégre dans le programme zaïrois de soins de santé primaires, notion peut-être encore mal définie mais proposée comme finalité. L'enveloppe budgétaire pour l'agriculture devrait s'accroître de façon sensible : de 3,9 % en 1983 à 20 % en 1987. Une plus grande

attention est donnée au financement du secteur agro-industriel et à l'agriculture traditionnelle en vue d'alimenter des grandes villes et de lutter contre La population malnutrition qui touche durement certaines régions rurales cadre (notamment au Kivu) dans un plus général développement, incluant aussi les données de base conçues par les populations, en termes de santé, d'éducation, d'environnement et de logement, dans le cadre d'une continuité de coutumes et de culture locale.

Afin d'accroître le rythme d'exécution et la mise en oeuvre des projets, le secrétaire d'Etat à la Coopération étudia une formule d'Asbl AGRIPOM qui pourrait rendre les mêmes services dans l'agriculture que le Fonds médical tropical "FOMETRO" dans le secteur médical. Ce projet n'a pas été avalisé par les Affaires étrangères dont la coopération reste dépendante.

Des résultats furent acquis pour l'infrastructure et l'administration en termes de cohésion et de cohérence tandis qu'en matière de transport, la "Voie nationale" continua à draîner une large part des crédits de la coopération, que ce soit à la Régie des voies maritimes, à la Régie des voies fluviales ou encore à l'ONATRA et à la SNCZ . Pour ces deux derniers organismes, de nouveaux contrats de marchés de service furent négociés avec la société Transurb Consult pour la mise à disposition d'experts dont le recrutement, par la voie administrative, s'avérait difficile.

Les aides accordées à la SNEL, à la REGIDESO et à l'Office des routes ont été revues en fonction d'une amélioration qualitative des interventions belges. Les problèmes énergétiques furent l'objet d'une attention particulière, que ce soit pour la construction d'une centrale au fil de l'eau à Katende ou encore pour des applications en matière d'énergie solaire.

Au cours de la neuvième Grande commission mixte belgo-zaïroise, qui se tint à Bruxelles du 16 au 20 juillet 1984, et qui avait été précédée par la réunion de deux commissions techniques mixtes (l'une en matière d'enseignement, l'autre en matière médicale), le secrétaire d'Etat à la Coopération au développement confirma les orientations choisies en 1983, à savoir:

- l'augmentation annuelle de 5 % du budget net des dépenses programmées à FB 3,5 milliards en 1983 ;
- une enveloppe quinquennale (1983 à 1987) de plus de FB 19 milliards, soit une moyenne de près de FB 4 milliards par an ;
- une réorientation et une priorité à accorder à l'agriculture dont la part passerait de 4 % en 1983 à 20 % en 1987 ;

- un accroissement de l'intervention en faveur du secteur des transports et de l'énergie ainsi que celui de la réhabilitation des infrastructures de base;
- un accroissement de la coopération financière ;
- le maintien de l'intervention en faveur du secteur médical;
- une réduction relative de la coopération dans le secteur de l'enseignement général.

La recherche de la collaboration du secteur privé pour le financement de projets était également confirmée.

La réduction relative de la coopération dans l'enseignement général n'excluait pas le maintien de l'aide à huit instituts pédagogiques supérieurs. Les actions s'orientaient vers les niveaux de l'enseignement général secondaire par la création de moyens d'enseignement (CEREDIP) et la formation des enseignants (SERNAFOR). L'enseignement technique restait privilégié (32 projets) tandis que 19 projets relevaient de l'enseignement universitaire.

Dans le secteur médical, on retrouve des projets tels que la clinique Ngaliéma, l'hôpital Mama-Yemo, le laboratoire pharmaceutique de Kinshasa, les projets en sous-traitance avec le FOMETRO, l'Institut de médecine tropicale d'Anvers, la FOMULAC, le CEMUBAC et le Fonds social du Kivu, la Fondation Père Damien et les Amis du père Damien.

Sur le plan des infrastructures, l'accent a été mis, comme auparavant, sur la "Voie nationale", en vue d'améliorer l'évacuation des produits entre le Shaba et l'Océan atlantique.

L'effort en vue de développer et d'accélérer la mise en oeuvre des projets en matière agricole touchait la pisciculture, la pêche, l'élevage (la sélection des espèces), la fourniture de matériel, le développement rural, la foresterie, les engrais et les semences, la culture vivrière et les cultures d'exportation. Une assistance en personnel fut également fournie au département de l'Agriculture.

Par ailleurs, il fut envisagé de recourir plus systématiquement à des financements afin que des banques de développement, comme la Sofide de Kinshasa, puissent faire des prêts à des conditions avantageuses, notamment aux petites et moyennes entreprises.

Après deux ans de mise en oeuvre de la réorientation du programme de coopération technique, les travaux de la dixième session de la Grande commission mixte belgo-zaïroise de juin

1985 allaient en préciser un certain nombre d'aspects. L'accent fut mis sur les points ci-après :

- la réalisation de projets et la détermination de nouveaux projets dans le secteur agricole (objectif : 20 % en 1987);
- la réorientation et la réduction du secteur de l'enseignement général au profit de l'agriculture et de la formation des formateurs;
- la mise en oeuvre de l'approche globale de l'assistance technique au fonctionnement et à la gestion d'un certain nombre de parastataux zaïrois tels que la SNEL, la SNCZ, l'ONATRA, la RVF et l'Office des routes.

En matière de santé s'inscrit l'offre du Roi Baudouin, au nom de la Belgique, du Centre hospitalier de Masina.

Un programme de projets d'un montant de FB 2,5 milliards a été mis au point. Le secteur de la santé publique continue à bénéficier d'une priorité de la part de la Belgique; trois arrangements particuliers furent renouvelés : ceux de la clinique de Ngaliéma, de l'hôpital Mama-Yemo et du Fonames. D'autres actions furent confiées à des Asbl telles que FOMETRO, FOMULAC et CEMUBAC.

Le plan établi en juillet 1983 pour l'enseignement prévoyait que pour l'année académique 1985-1986, 390 agents seraient mis à la disposition du Zaïre. La priorité fut donnée à la coopération universitaire, à l'enseignement technique industriel et agricole. Les interventions concernent l'enseignement général (quarante-sept unités seront affectées, notamment dans le cadre d'instituts supérieurs pédagogiques), l'enseignement technique (une trentaine de projets), et l'enseignement universitaire (une vingtaine de projets en cours, comme ceux du Centre de recherches et de diffusions pédagogiques "CEREDIP" et du Service national de formation "SERNAFOR" qui comptaient une trentaine de coopérants).

La plupart des projets approuvés antérieurement pour l'agriculture et de développement rural ont connu un début d'exécution. Les nouveaux projets (pour un montant de FB 573 millions) mettent l'accent sur le développement rural intégré, le secteur vivrier, la pisciculture et l'approvisionnement des centres urbains. Environ une quarantaine de projets sont en cours de réalisation dont une quinzaine concernent le programme d'actions complémentaires de développement rural (PAC). Une troisième équipe de développement rural fut créée à Katana. Un prêt de FB 100 millions sera octroyé au CEPC tandis qu'un renforcement de l'action s'effectuera à l'Institut national de recherches en Afrique "Inera".

Les parastataux zaïrois ont fait l'objet d'une étude globale. Pour la SNEL, la REGIDESO, l'ONATRA et la SNCZ, aucun problème particulier. Le financement de la centrale électrique de Katende fut trouvé. Les prolongations des contrats Transurb Consult à l'ONATRA et à la SNCZ furent acceptés. Les autres projets des diverses régies et parastataux furent octroyés. Une quarantaine de coopérants oeuvraient dans le secteur des transports, de l'énergie tandis que plusieurs projets sont réalisés en sous-traitance par des firmes privées belges. L'intervention dans ce secteur s'éleva à FB 900 millions.

Dans le secteur de l'administration, le projet le plus important concernait l'Office des douanes "OFIDA". Prolongée à plusieurs reprises, l'intervention de la Belgique prit officiellement fin le 31 juillet 1985. A partir de cette date, le projet fut repris par la C.E.E., la Belgique n'intervenant qu'en qualité d'Etat membre. Un nouveau projet en faveur des petites et moyennes entreprises sera réalisé en collaboration avec l'Office des petites entreprises zaïroises.

Depuis 1984, il a été décidé de recourir plus systématiquement au financement sous forme de prêts à des conditions de taux d'intérêt et de remboursement aménagés en fonction de la capacité des projets à s'autofinancer à terme. Des lignes de crédit furent octroyées, notamment à la Société financière de développement "SOFIDE" et à la Banque de crédit agricole "B.C.A".

Les interventions se sont élevées à FB 600 millions dans le domaine médical, FB 900 millions dans celui des infrastructures, FB 573 millions en agriculture; les nouveaux projets sont évalués à FB 2,5 milliards tandis que la programmation quiquennale de 1983 à 1987 est estimée à + 20 millions de francs.

La coopération en personnel

Les effectifs sont passés de 1.000 agents au 31 décembre 1981 à 850 au 30 juin 1985, chiffre auquel il faut ajouter une cinquantaine d'agents recrutés notamment par la société Transult Consult. A cette date, une trentaine d'agents était en voie de recrutement pour différents postes, notamment pour les projets agricoles.

Au cours de cette période, l'enseignement a perdu plus d'une centaine de coopérants. Ces effectifs ont diminué également dans les secteurs des finances et des affaires économiques et sociales tandis qu'ils progressaient légèrement dans l'agriculture, les autres secteurs restant plus ou moins stationnaires.

TABLEAU 11 :
EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 1982 A JUIN 1985

Secteurs	1982	1983	1984	30.06. 1985
Mission de coopération	29	26	25	25
Fonctions diverses	-	-	-	0
Justice	-	-	-	0
Affaires intérieures	-	-	1	1
Finances	48	38	25	24
Affaires économiques et sociales	6	7	6	5
Agricuiture	32	38	43	46
Travaux publics	31	35	33	27
Communications	29	25	30	27
Santé publique	117	112	120	121
Education nationale	412	386	344	346
Inst. relevant de l'Education nationale	5	5	5	5
Universités du Zaïre	82	72	72	75
Total	793	750	704	702
Enseignement à programme beige	163	150	155	151
Total général	942	900	859	850

Les bourses d'études et de stage

Le nombre de boursiers est passé de 289 au 31 décembre 1981 à 260 au 30 juin 1985. Entretemps, le nombre a oscillé entre ces deux chiifres. D'après les statistiques du Ministère de l'Education nationale, le nombre total d'étudiants zaïrois, boursiers et non boursiers, était de 1.559 pour l'année académique 1984-1985.

Le nombre de nouvelles bourses octroyées annuellement était de l'ordre de 25 pour les trois dernières années, il fut porté à 30 en 1985 et à 35 en 1986.

Les stagiaires accueillis en Belgique sont liés aux projets, leur nombre varie très peu, le chiffre se situant autour d'une moyenne annuelle de 150.

TABLEAU 12 :

LES BOURSIERS ZAIROIS AGCD PRESENTS EN BELGIQUE
DE 1981 A 1985

CRISP/CH

Bourses d'études civiles	1982	1983	1984	1985	1986 Prévisions
3ème cycle et assistant (Perfectionnement)	199	206	158	151	_
Universitaire et enseignement					
de type long	42	21	71	81	-
Post-secondaires	26	42	33	26	-
Secondaires	1	2	3	2	-
Primaires					-
Totaux	268	271	265	260	270
Nouvelles bourses octroyées					
(comprises dans totaux)	25	25	25	30	35
Bourses de stage	1982	1983	1984	1985	, , ,
				Prévis	ions
Stages civils	131	147	145	150	

1099–1100 59

Les projets

L'importance accordée aux projets s'est accrue au cours de ces dernières années. En 1984, la totalité des projets atteignait FB 2,8 milliards contre FB 1,3 milliard en 1981. Au cours des quatre dernières années, plus de FB 10 milliards furent dépensés, soit environ FB 5,4 milliards pour l'enseignement, FB 1,3 milliard pour les transports et les communications, FB 1,6 milliard pour la santé publique. En 1983, le total de l'aide accordée par l'A.G.C.D. se chiffrait à FB 3,3 milliards dont FB 3.234 millions pour la réalisation de projets. Le tableau ci-après donne une idée de la répartition annuelle de ces projets par secteurs.

TABLEAU 13 :

PROJETS DE 1981 A 1985

(en millions de francs)

Secteurs	1 981	1 982	1983	1984	Total
					81 -84
Org. adm. coopér.	26,5	74,6	80,0	77,4	258,5
Adm. publique et Plan	43,1	127,1	120,0	80,6	370,8
"Public utilities"	1,1	1,4	1,3	1,4	5,2
Energie	12,4	29,0	33,6	47,6	122,6
Eau potable	2,5			26,8	78,4
Transports et communications	342,8	352,6	377,5	247,0	1319,9
Agriculture	115,0	198,1	167,9	161,5	642,5
Industrie	7,3	2,5	4,7	8,1	22,6
Enseignement	423,6	1649,8	1863,2	1620,2	5556,8
Secteur de services divers	10,3	20,4	21,8	18,7	71,2
Banque de développement	7,8	7,6	4,3	3,5	23,2
Santé publique	213,3	461,0	470,5	500,9	1645,7
Secteur social	55,8	40,5	49,9	39,2	185,4
Piuri-sectorielle	29,4	12,0	12,8	22,6	76,8
Totaux	1290,9	2998,6	3234,6	2855,5	10379,6

Source AGCD - Pour la période précédant 1981, la répartition des montants n'est pas disponible.

Les volontaires en service au Zaire

Le gouvernement belge eut recours aux organisations gouvernementales comme structures de recrutement de volontaires pour le Tiers-monde. Des interventions financières ont été réalisées par le paiement, notamment, des cotisations des volontaires à l'OSSOM ainsi que l'allocation mensuelle à la réadaptation en Belgique et cofinancement des projets (33). Au 31 décembre 1983, il y avait 984 volontaires agréés par l'Etat belge dont 254 au Zaïre (soit environ un quart). La répartition de volontaires est la suivante : enseignement (26,9 %), secteur médical (26,9 %), secteur social (20,5 %), agriculture (11,3 %), technique (9,8 %) et autres (4,6 %). Les dépenses se sont élevées à FB 76,4 millions en 1984. Plus de la moitié de ces volontaires ont effectué des études dans l'enseignement supérieur non-universitaire (55 %). Environ 30 % sont universitaires. Sur les 23 organisations de volontaires, 15 ont des activités au Zaïre. Compte tenu des recrutements en cours, il y aura 267 volontaires au Zaire à fin 1985. Les volontaires représentent, en coût, de 25 à 30 % de celui de coopérants techniques belges.

Les projets des organisations non-gouvernementales

Au 30 juin 1985, les 0.N.G. avaient 109 projets en cours de réalisation. Une cinquantaine d'autres étaient à l'étude à l'A.G.C.D. Ces projets sont, à raison de 75 %, cofinancés par l'Etat belge, les 25 % restants étant pris en charge par les 0.N.G.

Comme l'aide officielle, nombre d'interventions d'O.N.G. se situent dans l'enseignement, l'agriculture, la formation avec un intérêt tout particulier pour les activités sociales, la promotion de formes collectives de développement par les populations elles-mêmes.

Le montant total des subventions accordées à ces projets était de FB 632.585.994. Les subventions demandées pour les années 1985 à 1989 pour les nouveaux projets et les projets en cours étaient de FB 369.693.000 dont FB 296 millions pour les 0.N.G. francophones et FB 73 millions pour les 0.N.G. néerlandophones.

(33) Arrêté royal du 24 septembre 1964 organisant le volontariat outre-mer, Moniteur belge du 7 octobre 1964.

TABLEAU 14:

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET VOLONTAIRES
EN SERVICE AU ZAIRE

Organismes	1981	1982	1983	1984	1985 Prévisions
Auxiliaires Féminines					
Internationales	4	4	4	4	4
Entraide Educative et Sociale	11	8	9	9	11
Les Amis du Père Damien	18	20	22	24	27
Coopi bo	14	13	9	9	11
Kristelijke Arbeiders Vrouwengilde	1	1	1	1	1
Association des Guides et Scouts B. de Belgique pour la Jeunesse Outre-Mer	P• 1	1	1	1	1
	، 157	146		•	•
Volontaires de l'Enseignement Medicus Mundi	157	146	140 4	128 5	144
Withuis Volontariaat	6 49	, 58	60	53	7 53
Association Protestante des	49	90	00	95	رو
Volontaires de la Coopération	3	3	1	4	2
Delipro	<i>-</i>	_	1	1	2
Terre	1	_			-
Bureau d'Etude pour un	•				
Développement Harmonisé	_	_	1	_	_
Foperda (Fonds Père Damien)	_	_	1	2	2
Oxfam		_	_	_	2
OX Faiii					
To t al	267	261	254	241	267

Source : AGCD - Direction générale des services centraux, Juin 1985.

Les exemptés du service militaire à des fins de coopération

Un certain nombre de miliciens dont la profession et les connaissances spéciales peuvent être jugées utiles dans le Tiers-monde peuvent, en vertu de l'article 16 des lois coordonnées sur la milice, bénéficier de l'exemption du service militaire à condition de séjourner pendant deux ans dans un pays en voie de développement (34). Le nombre d'exemptions accordé en 1970 était de 910; il tombera à 284 en 1984. Sur ce dernier chiffre, seuls 39 personnes étaient en service au Zaïre. Sur cette forme de coopération, les avis sont très divergeants : dans le chef de ceux qui s'y engagent certes, dans l'avis des autorités d'autre part.

TABLEAU 15:
MILICIENS BELGES EN SERVICE DE 1969 A 1984
(exemptions sur base de l'art. 16 des lois sur la milice)

A nnées	Total des Exemptions/année	Nombre de belges s'étant expatriés au Zaïre dans le cadre de ces lois
1969	750	475
1970	910	535
1971	752	387
1972	649	209
1973	592	171
1974	569	130
1975	453	76
1976	370	63
1977	421	66
1978	313	75
1979	352	83
1 980	304	68
1981	340	81
1982	433	83
1983	383	68
1 984	284	39

Source : Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la milice.

(34) Art. 16 des lois coordonnées sur la milice, Art. 1er de la loi du 21 juin 1961, Moniteur belge du 29 juin 1961.

1099–1100 63

CRISP/CH

Les dépenses réelles de la coopération technique

De 1981 à 1983, l'aide bilatérale au Zaïre est restée stationnaire : 4,6 milliards en 1981, 4,7 milliards en 1982 et 1983. La part que représente l'aide bilatérale au Zaïre est de 32 % en 1983.

Une analyse en francs constants montre que le pourcentage du Zaïre était de 53,4 % en 1968 contre 32 % en 1983. Une diversification de l'aide bilatérale belge s'est réalisée, le Zaïre reste cependant le premier bénéficiaire de l'aide de la Belgique.

La répartition sectorielle de l'aide 1984 fut la suivante :

	A.G.C.D.	Aide publique au développement (total)
Agriculture	5,4 %	3,7 %
Santé publique	17,5 %	11,5 %
Enseignement	56,7 %	46,7 %
Infrastructure	11,1 %	15,8 %
Administration	2,8 %	1,8 %
Industries	0,2 %	3,5 %
Divers (+ section)	6,3 %	17,0 %

TABLEAU 16 :

COOPERATION BILATERALE AVEC LE ZAIRE
DEPENSES REELLES DE 1982 A 1984 (chiffres CAD)
(en milliers de francs)

	1982	1983	1984	
A. A.G.C.D.				
Personnel	1.646.228	1.570.979	1.399.700	(3)
Coopérat. universitaire	180.249	194.455	168.200	(3)
Ecoles beiges	352.293	359.460	365 - 100	(3)
Experts associés	6.757	12.113	3.400	
Volontaires	70.423	77.859	76 - 400	(3)
Bourses d'études	70.788	88.642	68.700	
Subsides universités (1)	182.276	241.030	232.100	
Bourses stages	32.014	29.572	19.700	
Projets	559.463	522.422	453.100	
Cofinancement ONG	81.849	109.551	128.000	
Aide alimentaire	27.561	-	-	
Secours d'urgence	1.006	-	-	
Divers	100.395	99.823	99.800	
	······································	<u> </u>		
Total				
- Montant absolu	3.311.302	3.305.906	3.014.200	
- En 🕯 de l'aide bilatérale				
AGCD totale (2)	34,11	31,52	27,58	(4)
B. AUTRES DEPARTEMENTS	1.420.395	1.433.509	1.390.500	
Dont : - prêts	475.000	458.300	383.300	
VERSEMENT TOTAL (A + B)				
- Montant absolu - En % de l'aide bilatérale	4.731.697	4.739.415	4.404.700	
totale (2)	35,37	32,07	29,35	
Alde bilatérale A.G.C.D. (2) Alde bilatérale totale (2)	9.707.057 13.374.481	10.489.431 14.777.712	10.928.800 15.005.466	

⁽¹⁾ Application des lois des 27.07.1971 et 05.01.1976 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires beiges.

⁽²⁾ Y compris les frais administratifs depuis 1981.

⁽³⁾ Par décision du Conseil des ministres, ces postes ne comprennent que 11 mois de traitement, les traitements de décembre 1984 ayant été ordonnancés en janvier 1985.

⁽⁴⁾ Estimations.

Conclusions

De l'analyse des événements qui se sont déroulés au cours de ces vingt-cinq dernières années, il ressort que la Belgique et le Zaïre disposent d'atouts indéniables dans leurs rapports réciproques en dépit de relations en dents de scie entre les deux Etats, grâce à des relations inter-personnelles, parfois au plus haut niveau, et des liens économiques de dépendance ou d'interdépendance.

Depuis la signature du Traité d'amitié et sa rupture en 1960, des rencontres entre ministres des Affaires étrangères et responsables de la coopération ont lieu dans des contextes, parfois conflictuels en évitant souvent, et dans toute la mesure du possible, qu'ils deviennent l'objet de litiges bloquant les réglements et ententes ultérieurs. Un contact permanent existe entre l'ambassade du Zaïre à Bruxelles et les autorités belges d'une part et entre l'ambassade de Belgique à Kinshasa et la section de coopération, au niveau des autorités zaïroises d'autre part, pour ce qui concerne l'aide bilatéra-le. Ca n'empêche pas toute tension, mais crée un créneau pour d'éventuelles solutions avec communication rapide et contacts permettant aux parties de ne pas perdre ouvertement la face.

La coopération avec le Zaïre semble avoir procédé, pendant une longue période, au coup par coup plutôt que de s'articuler sur une vision à long terme. Dans de nombreux cas, l'aide belge est une "aide réponse". Les priorités sont parfois très lentes à se traduire dans les faits; l'agriculture en est un exemple. Les raisons de cette situation semblent tenir, d'une part, à l'intérêt qu'accordent les autorités zaïroises à la coopération et, d'autre part, à une "certaine pesanteur administrative et à l'inertie du programme d'aide belge à ce pays". L'existence technique belge au Zaïre a fait l'objet, à de nombreuses reprises, de critiques, parfois accerbes, de la presse et de certains millieux belges. Elle fut également mise en cause du côté zaïrois.

L'empirisme qui a prévalu pendant de longues années a fait place, progressivement, à une politique plus cohérente. A partir de fin 1966, la restructuration de l'assistance technique devait commencer à porter ses fruits. Mais, suite à des difficultés politiques, ce n'est que vers 1970 que la coopéra-

tion s'institutionnalisera rééllement. L'assistance technique de substitution a fait place à la négociation avec les autorités zaïroises d'accords ou d'arrangements particuliers relatifs à la réalisation de projets établis de commun accord.

Les caractéristiques de la coopération bilatérale peuvent se résumer comme suit : l'aide est permanente, importante, elle a été longtemps traditionnelle et influencée au départ par les structures post-coloniales, elle se réalise sous la forme de projets et est axée sur la formation et elle est dans son principe financièrement désintéressée.

La permanence de l'aide technique

L'assistance belge a été permanente de juillet 1960 à nos jours, malgré les crises intérieures zaïroises et parfois l'extrême tension des relations belgo-zaïroises. Plusieurs crises graves sont intervenues mais, à aucun moment, le principe de la coopération n'a été remis en question.

L'importance du Zaïre dans l'aide bilatérale

Depuis 1960, la part la plus importante de l'aide bilatérale belge apportée au Tiers-monde est octroyée au Zaïre. Cependant, la quote-part de ce pays exprimée en pourcent s'amenuise: de 82 % en 1966 à 32,07 % en 1983. Il n'en est pas de même des montants absolus qui ont oscillés autour des FB 2 milliards pendant plusieurs années pour atteindre en 1983 FB 4,7 milliards. Les dépenses en francs courants, cumulées depuis 1960, sont de l'ordre de 86,6 milliards de francs.

L'aide est de type "traditionnel"

En 1960, l'aide visait, essentiellement, au maintien des réalisations effectuées avant l'indépendance dans les domaines scientifique, médical, social et administratif. A partir de 1965, un nombre important de projets fut étudié; il faudra attendre quelques années pour voir la coopération s'orienter vers la réalisation de projets.

Au départ, l'assistance technique est de type post-colonial, les fonctionnaires, officiers et magistrats belges restèrent en place et continuèrent à exercer les mêmes fonctions qu'antérieurement. Ce n'est que progressivement qu'une série de secteurs d'intervention, tels que la magistrature, la police, les affaires intérieures, furent abandonnés au profit de l'agriculture, du secteur médical, et des parastataux de transports et de communications.

Au fil des ans, l'aide à l'enseignement devait également évoluer, les interventions dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement général étant progressivement abandonnées.

Les effectifs en personnel ont diminué depuis 1960, du fait principalement de la réduction des interventions dans les secteurs énumérés ci-dessus, ceux-ci comportant un nombre d'experts et de techniciens relativement moins élevé que dans les secteurs traditionnels. A côté de l'apport officiel, il faut relever les activités des organisations non gouvernementales, le rôle du secteur privé dans la formation et l'aide bénévole des volontaires civils et religieux. Le nombre de volontaires des ONG est resté stationnaire tandis que celui des exemptés de service militaire est en régression.

Les réalisations sous la forme de projets

Dès 1967 est apparue la nécessité d'organiser l'assistance technique sous la forme de projets associant un apport en personnel belge avec un appui logistique, la formation au Zaïre ou en Belgique de personnel zaïrois et la fourniture d'équipements et de matériel nécessaires à leur réalisation.

Une lente évolution vers la réalisation de projets considérés comme économiquement rentables est en train de se produire. En effet, les projets entraînant de lourdes dépenses récurrentes sont de viabilité limitée. De plus en plus, l'idée prévaut que les projets doivent pouvoir s'autofinancer au moment où des coopérants belges terminent leur mission.

La Belgique a toujours basé sa politique sur l'absence de prêts en matière de coopération; il n'est cependant pas exclu qu'à l'avenir, une réorientation intervienne. Des prêts à des institutions de développement telles que la SOFIDE pourraient être mis en oeuvre.

L'accent mis sur la formation

La formation est prise en charge au Zaïre par des instituts de pédagogie et d'autres institutions d'enseignement. Elle est réalisée également dans le cadre des projets.

Enfin, elle se fait par l'octroi des bourses d'études qui progressivement a été orienté vers des niveaux d'enseignement universitaire et de troisième cycle, au détriment du primaire (qui a complètement disparu) et du secondaire (qui va s'amenuisant).

* *

La tentation est évidemment grande pour la Belgique, lorsque les événements lui sont défavorables, de tendre à se désintéresser du Zaïre. Cependant, le réalisme semble l'emporter, même lorsque la tension est vive on vise à demeurer au Zaïre

et, en attendant, à éviter le pire, sans pour autant que cela implique une approbation automatique de toutes initiatives de Kinshasa, pour le présent et l'avenir.

Le climat psychologique entre les deux pays est un élément important. Plus que les traités, conventions et autres accords, il peut conditionner le futur.

La connaissance que nous croyons avoir du Zaïre conduit à la conclusion que les belges sont et resteront un maillon important dans le développement économique et politique de ce pays, dont la stabilité est sans doute fondamentale pour l'Afrique centrale. Ni diplomatiquement, ni en termes de coopération, l'hypothèse d'un désengagement de la Belgique ou d'un refus d'adaptation n'est sérieusement à retenir et ce, dans l'intérêt des deux parties, même si les relations restent porteuses d'ambiguïté.

Dépassionner les rapports belgo-zaïrois, régler si possible, les litiges mineurs pouvant devenir des abcès de fixation, coopérer au développement en faveur des populations semblent être des objectifs majeurs à tous les niveaux, et à Bruxelles et à Kinshasa, pour le prochain quart de siècle. Cette conclusion ne vise pas tel ou tel régime mais le devenir du Zaïre dans ses données propres et ses relations, forcées ou privilégiées.

Annexes

ANNEXE 1 : EVOLUTION DES EFFECTIFS DU 31 DECEMBRE 1960 AU 30 JUIN 1985

SECTEURS	31.12 1960	31.12 1961	31.12 1962	31.12 1963	31.12 1964	31.12 1965	31.12 1966	31.12 1967	31.12 1968	31.12 1969	31.12 1970
Mission de coopération		_	_	2	2	2	10	16	16	18	16
Fonctions diverses		9	27	13	5	5	6	5	10	13	12
Justice		129	93	69	71	75	64	54	9	7	8
Affaires intérieures		520	211	110	113	165	127	82	58	62	59
Finances		69	64	50	33	32	29	24	22	20	23
Affaires économiques											
et sociales		86	129	82	70	57	56	43	32	31	31
Agriculture		160	95	80	64	64	66	55	33	46	50
Travaux publics		213	137	67	61	56	52	53	38	31	25
Communications		115	115	77	62	68	78	64	53	63	58
Santé publique		244	188	198	190	193	191	164	136	132	134
Education nationale		322	1.082	1.200	1.200	1.174	1.080	941	778	807	830
Instituts relevant de											
l'Educ. nationale		-	-	19	15	17	17	17	5	2	1
Congé de reconstitution		-									-
Université du Zaîre			68	113	121	132	125	114	107	95	88
TOTAL	2.117	2.367	2.209	2.080	2.007	2.040	1.901	1.632	1.297	1.327	1.335
Enseignement à programme belge Ecoles associations des parents			-	228	225	272	301	194	132	204	226
TOTAL GENERAL	2.117	2.367	2.209	2.308	2.232	2.312	2.202	1.826	1.429	1.531	1.561

31.12 1971	31.12 1972	31.12 1973	31.12 1974	31.12 1975	31.12 1976	31.12 1977	31.12 1978	31.12 1979	31.12 1980	31.12 1981	31.12 1982	31.12 1983	31.12 1984	30. 06 1985
18 10	17 11	20	20	23	23	19	24	33	27	23	29	26 -	25	25 O
9 43 32	9 41 32	8 38 30	8 30 28	8 21 20	7 10 17	4 2 17	1 - 15	- 28	- 44	42	- 48	38	1 25	0 1 24
29 82 29 56 150 843	28 92 30 60 150 811	28 99 29 56 152 828	25 89 25 56 142 773	19 68 24 50 132 693	15 56 21 39 140 601	14 52 20 50 129 529	12 48 19 40 131 501	11 45 19 28 120 493	11 41 23 24 125 472	10 39 25 28 123 445	6 32 31 29 117 412	7 38 35 25 112 386	6 43 33 30 120 344	5 46 27 27 121 346
2 -	3 -	9 1	8 4	7 8	6 9	6 8	6 -	4 -	4 -	5 -	5 -	5 -	5 -	5 -
1.386	72 1.356	1.364	1.265	1.123	39 983	26 876	91 888	100 881	104 875	98	793	78 750	72 	75 702
														·
218 23	212 27	191 23	190 14	180	166 6	162 5	164 1	170	1 7 7	162 -	163	150	155 -	151
1.627	1.595	1.578	1.469	1.308	1.155	1.043	1053	1.051	1.052	1.000	942	900	859	850

ANNEXE 2 :

EVOLUTION DU NOMBRE DE BOURSIERS ZAIROIS PRESENTS EN BELGIQUE
DE 1960 A 1985 (à la date du 31 décembre) (1)

Bourses civiles	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
- 3e cycle et assistant, et doctorant (Perfectionnement)	-	-	1	2	32	27	15	31			103	116
- Universitaire et enseignement de	1/2	241	720	417	707	417	711	208		153	122	107
type longPost-secondaires	162 54	241 224	329 192	413 165	397 153	413 121	311 74	70 70	78	83	97	113
- Secondaires	162	291	338	367	380	382	301	180 `]
- Primaires	-	-	23	24	29	30	16	- ,	178	90	53	} 43
TOTAUX	378	756	883	971	991	973	717	489	566	326	375	379

⁽¹⁾ Les bourses d'études militaires octroyées par le Ministre de la Défense Nationale doivent être ajoutées aux chiffres repris dans le tableau.

ANNEXE 3 :

NOMBRE DE STAGIAIRES ZAIROIS PRESENTS EN BELGIQUE DE 1960 A 1985 (au 31 décembre) (1)

Bourses de stage	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Stages civils	357	376	359	294	277	204	161	66	164	223	131	217

1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (Prévisions)
129	139	129	132	126	134	166	189	208	202	199	206	158	151
90	57	47	33	29	28	42	35	27	21	42	21	71	81
130	131	112	108	96	89	94	81	83	63	26	42	33	26
34	21	15	7	5	4	2	1	2	3	1	2	3	2
-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
383	348	303	230	256	255	304	306	320	289	268	271	265	260

1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984 (1985 Prévisions)
242	198	167	128	130	153	149	199	187	169	131	147	145	150

73

ANNEXE 4:

LISTE DES MINISTRES ET SECRETAIRES D'ETAT A LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

COUNTRAINS	TITULAIRES	DEBUT DU MANDAT	ROLE LINGUIST.	PARTIS
Th. LEFEVRE	M. BRASSEUR Ministre du Commerce extérieur et de 1'Assistance technique P.H. SPAAK Vice-Premier Ministre et Ministre des	25 avril 1961 15 avril 1965	<u>г</u> г	P.S.C. P.S.B.
P. HARWEL- A. SPINOY	E. ADAM Ministre - Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement et au Commerce extérieur, adjoint au Ministre des Affaires étrangères	28 juillet 1965	Ľ	P.S.C.
	A.A.J. VAN BILSEN Commissaire du Roi à la Coopération au Développement	30 juillet 1965	z	1
P. VANDEN BJEYNANTS- W. DE CLERCQ	P. HARMEL Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement	19 mars 1966	щ	P.S.C.
G. EYSKENS- J.J. MERLOT	R. SCHEYVEN Ministre de la Coopération au Dévelop- pement	17 juin 1968	ш	P.S.C.
G. BYSKENS- A. COOLS	L. HARLEGNIES Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement	21 janvier 1972	щ	P.S.B.
Ed. LEBURTON- L. TINDEMANS- W. DECLERCQ	I. PETRY Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement	26 janvier 1973	īr.	P.S.B.
	G. CUDELL Ministre des Affaires bruxelloises et et de la Coopération au Développement	23 octobre 1973	ſr.	P.S.B.

Annistre de la Coopération au Dévelopment L. OUTERS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement M. EYSKENS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement D. COLINS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement D. COLINS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement D. COLINS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement D. COLINS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement D. COLINS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement D. COLINS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement D. COLINS Ministre de la Coopération au Dévelop- pement M. F.X. de DONNEA Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement M. F.X. de DONNEA Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement M. F.X. de DONNEA Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement M. F.Y. de DONNEA Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement M. F.Y. de DONNEA Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement A. P.R.L. Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement		R. VAN ELSLANDE	25 avril 1974	z	C.V.P.
3 juin 1977 F 20 octobre 1978 F 23 janvier 1980 N 18 mai 1980 N 22 octobre 1980 N 31 mars 1981 N 17 décembre 1981 F 10 juin 1983 F	nurs 1a Co	Ministre des Aifailes citalignes et de la Coopération au Développement			
20 octobre 1978 F 23 janvier 1980 N 18 mai 1980 N 22 octobre 1980 N 31 mars 1981 N 17 décembre 1981 F 10 juin 1983 F	L. OUTERS Ministre pement	rERS tre de la Coopération au Dévelop-	3 juin 1977	ഥ	F.D.F.
23 janvier 1980 N 18 mai 1980 N 22 octobre 1980 N 31 mars 1981 N 17 décembre 1981 F 10 juin 1983 F	L. OUTERS Ministre pement	IERS tre de la Coopération au Dévelop- t	20 octobre 1978	IT.	F.D.F.
TENS re de la Coopération au Dévelop- re de la Coopération MAYENCE-COOSSENS aire d'Etat à la Coopération eloppement . de DONNEA aire d'Etat à la Coopération eloppement re de la Coopération 17 décembre 1981 F 10 juin 1983 F	M. EYSKENS Ministre d pement	SKENS tre de la Coopération au Dévelop- t	23 janvier 1980	z	C.V.P.
4S re de la Coopération au Dévelop- 4S re de la Coopération au Dévelop- 7 de la Coopération au Dévelop- 81 mars 1981 N AYENCE-GOOSSENS 7 de Combre 1981 F 81 de DONNEA	M. EYSKENS Ministre d pement	KENS re de la Coopération au Dévelop- :	18 mai 1980	Z	C.V.P.
31 mars 1981 N 17 décembre 1981 F 10 juin 1983 F	D. COLNS Ministre pement	NS re de la Coopération au Dévelop-	22 octobre 1980	Z	C.V.P.
OSSENS 17 décembre 1981 F a la Coopération 10 juin 1983 F a la Coopération	D. COENS Ministre pement	NS re de la Coopération au Dévelop-	31 mars 1981	z	C.V.P.
10 juin 1983 F	Mme J. Secrét au Dév	MAYENCE-COOSSENS aire d'Etat à la Coopération eloppement	17 décembre 1981	<u>tr</u> ,	P.R.L.
	M. F.X Secrét au Dév	3	10 juin 1983	tr'	P.R.L.

ANNEXE 5: COOPERATION BILATERALE AVEC LE ZAIRE Dépenses réelles (chiffres CAD) (1) (en milliers de francs)

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975
A. <u>A.G.C.D</u> .							-	
Personnel Coopérat. universitaire Ecoles belges Experst associés	969.482	1.099.727	851.925 195.114 117.191	982.845 219.534 135.515	1.183.891 249.000 177.370	1.243.205 326.900 175.996 1.144	1.466.652 364.554 191.242 5.999	1.817.467 305.923 243.130 6.879
volontaires Jourses d'études (3) Subsides universités	7.302 68.057	6.923 56.628	11.924 54.682	15.050 56.120 -	22.922 60.120	21.809 62.423	29.682 54.959	33.039 57.476
Bourses stages Projets Cofinancement ONG	28.564 76.377	20.758 90.781	30.052 80.447	20.879 95.519	27.804 193.554	26.007 190.416	30.712 195.598	12.345 226.149
Aide alimentaire Secours d'urgence Divers (4)	-	- 17.632	- 46.295	- - 67.920	- 60.765	16.610 - 1.103	- 72.017	- 110.435
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
- En montant absolu - En % de l'aide bila-	1.149.782	1.292.454	1.387.630	1.593.382	1.974.526	2.065.613	2.411.525	2.812.843
térale AGCD totale (5)	53,41	47,29	45,40	48,10	50,28	50,65	53,02	49,71
B. AUTRES DEPARTEMENTS (6)	1.076.352	1.045.333	1.111.302	1.135.602	1.250.985	1.275.282	1.558.513	1.332.606
dont : - prêts (4) - subsides aux	1.007.800	966.173	1.005.352	1.021.563	1.119.344	-	250.000	_ (
universités (3)(4)	68.552	79.160	105.950	114.039	131.641	88.967	89.944	114.668
VERSEMENT TOTAL (A + B)	-	-	-	-	-			9
- Montant absolu - En % de l'aide bila-	2.226.134	2.337.787	2.498.932	2.728.984	3.225.511	3.340.895	3.969.938	4.145.449
térale totale (5)	67,89	54,52	54,19	50,99	55,28	47,84	49,07	44,76
Aide bilatérale AGCD tous pays (5)	2.152.750	2.733.037	3.056.577	3.309.268	3.926.957	4.078.495	4.547.972	5.657.93
Aide bilatérale totale tous pays (5)	3.279.236	4.287.741	4.611.554	5.349.008	5.835.047	6.982.952	8.090.033	9.262.469

⁽¹⁾ Source : JCDE. Comité d'aide au développement (CAD). Mémorandum présenté par la Belgique.

76 CRISP/CH 1099-1100

 ⁽²⁾ Pas de statistiques ventilées pour 1968 et 1969.
 (3) Y compris les frais administratifs depuis 1981 : allocations de fonctionnement aux universités belges pour les étudia zaīrois.

⁽⁴⁾ Y compris les frais administratifs depuis 1981.

⁽⁵⁾ Pour les années 1968 à 1972, les rubriques "prêts" et "subsides aux universités" correspondent à : Dette publique et

⁽⁶⁾ Dont l'intervention dans les charges sociales pour les 1.010 missionnaires affectés à des tâches de coopération.

1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
1.473.152	1.631.182	1.822.967	1.686.881	1.806.512	1.612.596	1.646.228	1.570.979	1.399.700 (3)
304.081	251.922	249.374	233.758	259.350	225.469	180.249	194.455	168.200 (3)
230.556	245.067	329.363	339.567	353.021	316.817	352.293	359.460	365.100 (3)
9.050 24.932	9.399 29.793	3.914 34.286	6.569	2.693	1.923	6.757	12.113	3.400
71.519	77.962	84.389	38.537 88.850	43.660 79.005	63.433 78.632	70.423 70.788	77.859 88.542	76.400 (3) 68.700
71.519	124.302	128.196	177.822	126.526	147.681	182.276	241.030	232.199
22.517	29.644	34.848	46.027	44.414	40.287	32.014	29.572	19.700
145.408	221.127	312.963	572.410	528.980	571.960	559.463	522.422	453.100
45.368	60.459	66.046	117.156	125.245	145.168	81.849	109.551	128.000
-	23.377	-	73.723	14.795	_	27.561	-	-
1.100	46.858	108.385	18.709	7.398	2.419	1.006	-	-
60.329	105.129	70.773	53.581	80.880	91.763	100.395	99.823	99.800
-	-	-	-	-	-	-	-	
2.388.843	2.856.221	3.245.304	3.453.590	3.472.679	3.298.148	3.311.302	3.305.906	3.014.200
44,08	41,93	41,97	39,21	39,34	33,74	34,11	31,52	27,58 (4)
1.238.764	1.036.640	805.507	1.050.726	1.488.600	1.298.083	1.420.395	1.433.509	1.390.500
-	200.000	-	183.300	616.600	383.300	475.000	458.300	383.300
144.718	-	-	-	-	-	-	-	
-								
3.626.776	3.892.861	4.050.811	4.504.316	4.961.279	4.596.231	4.731.697	4.739.415	4.404.700
41,01	41,47	41,55	35,50	38,44	33,54	35,37	32,07	29,35
	···•	71,00					J2,07	
5.417.218	6.811.485	7.732.499	8.808.382	8.826.256	9.775.089	9.707.057	10.489.431	10.928.800 (4
8.842.924	0 386 017	0 7/8 555	12.687.556	12 005 265	17 70E 616	17 77/ 101	14.777.712	15 005 466

ANNEXE 6:

DEPENSES REELLES DE LA COOPERATION BILATERALE
AVEC LE ZAIRE POUR LA PERIODE 1960 A 1984

Années	Montants	En . %
1960	4.894.208.000	_
1961	3.935.000.000	-
1962	3.015.000.000	_
1963	3.225.000.000	-
1964	3.307.550.000	-
1965	3.855.000.000	82,-
1966	2.440.000.000	72,50
1967	2.388.950.000	65,-
1968	2.226.131.573	67,89
1969	2.337.786.944	54,52
1970	2.498.932.000	54,19
1971	2.728.984.000	50,99
1972	3.225.511.000	55,28
1973	3.340.894.680	47,84
1974	3.969.937.560	49,07
1975	4.145.449.455	44,76
1976	3.626.776.080	41,01
1977	3.892.861.170	41,47
1978	4.050.811.000	41,55
1979	4.504.316.000	35,50
1980	4.961.279.000	38,44
1981	4.596.231.000	33,54
1982	4.731.697.000	35,37
1983	4.739.415.000	32,07
1984	4.404.700.000	29,35

TOTAL 91.042.421.462